Agence Régionale de Santé Île-de-France

Pôle d'appui à la qualité et à la performance

Cellule performance

Mode d'emploi

Outil "TIC" V1.0

(Tableau d'Introduction à la Comptabilité Analytique)

Contacts : Arnaud Lemerrer et Gaëlle Quily

- **arnaud.lemerrer@ars.sante.fr**
- **gaelle.quily@ars.sante.fr**

Sommaire

- Avant-propos — P. 4
- Structure schématique de l'outil
  - Schéma de réalisation du tableau des charges directes nettes (CDN) du RTC — P. 5
  - Schéma de réalisation du TAC pour une CAH interne — P. 6
- Avant de commencer l'utilisation de « TIC » — P. 7
- Les définitions des termes de l'outil (BC, BCA, PCS, AA) — P. 8
- Le chargement des données :
  - Le périmètre des Balances Comptables (BC) — P.9
  - Le périmètre des Balances Comptables Analytiques (BCA) — P.10
  - Onglet 1.1 et 1.2 : L'import des fichiers source BC et BCA charges — P.11 et P.12
  - Onglet 1.3 : vérification des écarts entre BC et BCA Charges — P.14 à P.16
  - Onglet 2.1 et 2.2 : L'import des fichiers source BC et BCA produits — P.17 et P.18
  - Onglet 2.3 : vérification des écarts entre BC et BCA produits — P.19
- La Balance Comptable Analytique Totale Normalisée
  - Onglet 3 : Création de la BCA totale normalisée — P.20 et P.21
  - Onglet 3 : les contrôles de la BCA totale normalisée — P.22

Sommaire

- Le lien UF-SA
  - Onglet 4 : création du lien UF-SA — P. 23
  - Les différents cas de figure dans le codage du lien UF-SA — P. 24
  - Onglet 4 : lancement du Tab. des CDN (Charges Directes Nettes) du RTC — P. 25 à P.27
- Le tableau théorique des Charges Directes Nettes du RTC
  - Onglet 5.1 : le passage depuis l'onglet 4 créé automatiquement la structure du tableau des CDN du RTC — P. 28
  - Onglet 5.1 : l'application des règles de gestion du PCS — P. 29
  - Onglet 5.1 : les montants à retraiter — P. 30
  - Onglet 5.1 : La gestion des comptes de produits — P. 31
  - Onglet 5.1 : le passage à l'onglet 6.1 pour réaliser le tableau réel des CDN du RTC — P. 32
- Le tableau Réel des Charges Directes Nettes du RTC
  - Onglet 6.1 : Le tableau réel des CDN du RTC — P. 33
  - Onglet 6.1 : 1ère phase, la gestion des montants à retraiter — P. 34 à P.38
  - Onglet 6.1 : 2nde phase, la gestion des retraitements manuels des charges et produits mal imputés — P. 39 à P.41
  - Onglet 6.1 : 3ème phase, les points de vigilance pour l'analyse des modifications nécessaires — P. 42 à P.43
- La réalisation du TAC pour une CAH interne — P. 44
- Annexes
  - Comment remettre l'outil à zéro — P. 45
  - La gestion des différents « Bugs » connus — P. 46

Avant propos

- **Rappels sur le Tableau analytique commun (TAC) :**
  - Définition : état qui résulte de l'application, à la balance comptable analytique, des règles d'affectation des charges et des recettes de T3 du plan comptable simplifié (PCS) sur chacune des sections d'analyse (SA)
  - Le TAC est une nouveauté issu du guide de comptabilité analytique hospitalière de 2011
  - Son périmètre couvre l'ensemble des comptes de résultat : principal et annexes

- **Objectifs de l'outil TIC et de l'accompagnement ARS :**
  - Proposer aux ES un outil facilitant pour la construction du TAC qui doit constituer une base commune à la construction des autres outils de la CAH
  - Produire 2 TAC :
    - L'un à usage interne avec un découpage fin pour établir une « CAH interne » au périmètre pouvant inclure au choix le CRP et les CRPA
    - Un autre avec un découpage plus macro pour le RTC dont le périmètre est le compte de résultat principal (CRP)
  - In fine, partager l'outil avec les autres ARS et l'ensemble des établissements intéressés

Le schéma de réalisation du Tableau des CDN pour le RTC

Etapes de vérifications des données

Les charges

1.1 – BC charges (IMPORT)

Cptes	Montants
6011	1000 €
6012-1	500 €
6012-2	2000 €
60211	1500 €
…	…

1.2 – BCA charges (IMPORT)

Cptes	UF	Montants
6011	UF1	500 €
6011	UF2	200 €
6011	UF4	300 €
6012-1	UF1	500 €
6012-2	UF3	2000 €
60211	UF4	1500 €
…	…	…

1.3 – Ecarts BC – BCA charges (AUTO)

Cptes	Montants
6011	1000 €
6012-1	500 €
6012-2	2000 €
60211	1500 €
…	…

Les produits

2.2 – BCA produits (IMPORT)

Cptes	UF	Montants
6011	UF1	500 €
6011	UF2	200 €
6011	UF4	300 €
6012-1	UF1	500 €
6012-2	UF3	2000 €
60211	UF4	1500 €
…	…	…

2.1 – BC produits (IMPORT)

Cptes	Montants
701	1000 €
7022	500 €
7023	2000 €
703	1500 €
…	…

2.3 – Ecarts BC – BCA produits (AUTO)

Cptes	Montants
6011	1000 €
6012-1	500 €
6012-2	2000 €
60211	1500 €
…	…

Etapes de réalisation du tab. des CDN du RTC à partir des données validées

BCA charges validée + **BCA produits validée**

3 – BCA totale normalisée (AUTO)

Cptes PCS	UF	Montants
6011	UF1	500 €
6011	UF2	200 €
6011	UF4	300 €
6012	UF1	500 €
6012	UF3	2000 €
60211	UF4	1500 €
…	…	…

+

4 – Liens UF-AAC-RTC

AUTO	SAISIE	AUTO
UF	SA/AAC	SA/AARTC
UF1	SA2/AAC	SA3/AARTC
UF2	SA2/AAC	SA1/AARTC
UF3	SA1/AAC	SA1/AARTC
UF4	SA3/AAC	SA2/AARTC
…	…	…

=

5.1 – Tab CDN théo. pour RTC (AUTO)

SA/AARTC Cptes PCS	SA1	SA2	SA3	…
6011				
6012				
60211				
…				

→

6.1 – Tab CDN réel pour RTC (AUTO)

SA/AARTC Cptes PCS	SA1	SA2	SA3	…
6011				
6012				
60211				
…				

Le schéma de réalisation du TAC pour une CAH interne

Etapes de vérifications des données

Les charges

1.1 – BC charges — IMPORT

Cptes	Montants
6011	1000 €
6012-1	500 €
6012-2	2000 €
60211	1500 €
…	…

1.2 – BCA charges — IMPORT

Cptes	UF	Montants
6011	UF1	500 €
6011	UF2	200 €
6011	UF4	300 €
6012-1	UF1	500 €
6012-2	UF3	2000 €
60211	UF4	1500 €
…	…	…

1.3 – Ecarts BC – BCA charges — AUTO

Cptes	Montants
6011	1000 €
6012-1	500 €
6012-2	2000 €
60211	1500 €
…	…

Les produits

2.2 – BCA produits — IMPORT

Cptes	UF	Montants
6011	UF1	500 €
6011	UF2	200 €
6011	UF4	300 €
6012-1	UF1	500 €
6012-2	UF3	2000 €
60211	UF4	1500 €
…	…	…

2.1 – BC produits — IMPORT

Cptes	Montants
701	1000 €
7022	500 €
7023	2000 €
703	1500 €
…	…

2.3 – Ecarts BC – BCA produits — AUTO

Cptes	Montants
6011	1000 €
6012-1	500 €
6012-2	2000 €
60211	1500 €
…	…

Etapes de réalisation du TAC à partir des données validées

BCA charges validée **BCA produits validée**

3 – BCA totale normalisée — AUTO

Cptes PCS	UF	Montants
6011	UF1	500 €
6011	UF2	200 €
6011	UF4	300 €
6012	UF1	500 €
6012	UF3	2000 €
60211	UF4	1500 €
…	…	…

+

4 – Liens UF-AAC-RTC

AUTO	SAISIE	AUTO
UF	SA/AAC	SA/AARTC
UF1	SA2/AAC	SA3/AARTC
UF2	SA2/AAC	SA1/AARTC
UF3	SA1/AAC	SA1/AARTC
UF4	SA3/AAC	SA2/AARTC
…	…	…

=

5.2 – TAC théo. pour CAH interne — AUTO

SA/AAC Cptes PCS	SA1	SA2	SA3	…
6011				
6012				
60211				
…				

6.2 – TAC réel pour CAH interne — AUTO

SA/AAC Cptes PCS	SA1	SA2	SA3	…
6011				
6012				
60211				
…				

Avant de commencer l'utilisation de « TIC »

- Les formats d'Excel compatibles avec l'utilisation du « TIC » sont ceux de **2003, 2007 et 2010**

- **Activer les macro** sur le PC en baissant le niveau de sécurité
  - Pour Excel 2003, aller dans:
    - Outils
    - Macro
    - Sécurité des macros
    - Mettre le niveau de sécurité le plus faible

  - Pour Excel 2007 et 2010, aller dans :
    - Option Excel
    - Centre de gestion de la confidentialité
    - Paramètres du centre de gestion de la confidentialité
    - Paramètre des macros
    - Activer toutes les macros

- Préparer **les fichiers sources** BC et BCA Charges et Produits en format Excel

Quelques rappels sur les termes utilisés dans « TIC »

- **La balance comptable (BC) :**
  - Il s'agit du descriptif de chaque montant des comptes de charges (classe 6) et de produits (classe 7) pour l'année traitée.
  - La BC peut être uniquement celle du budget H, ou bien la BC consolidée contenant tous les budgets, une lettre budgétaire permettant de dissocier les montants par compte pour chaque budget.
- **La balance Comptables Analytique (BCA) :**
  - On trouvera ici les comptes et les montants de la BC qui auront été répartis dans les différentes UF qui ont porté cette charge dans l'année étudiée.
- **Le plan Comptable Simplifié (PCS) :**
  - Cela correspond à la liste des comptes du plan comptable général (+ ou -détaillée selon les comptes) assortis pour chacun d'entre eux d'une règle de gestion à appliquer pour la mise en œuvre d'une CAH
  - On trouve en général 3 modes de gestion différents pour un compte:
    - « Mode A » Le compte suit les « conso UF », c'est-à-dire que pour imputer les charges de ce compte dans les SA de l'établissement on tient compte des montants qui ont été liquidés en cours d'année dans chacune des UF
    - « Mode B » Le compte est intégralement imputé sur une SA définie par le guide (ex : les fournitures informatiques sont imputées dans la SA DSIO)
    - « Mode C » Le compte peut être imputé sur plusieurs SA ciblées mais restreintes par le guide, et on nous indique le mode de gestion du solde.
- **Arbre Analytique (AA) :**
  - Il décrit les sections d'analyse en précisant le N° de la SA, son libellé, son rattachement à un niveau de découpage et à une famille de SA (LGG, MT, Clinique…)
  - Dans TIC nous avons créé un AAC pour les SA de la CAH interne et un AARTC pour les SA du RTC. Nous avons systématisé le lien entre les SA CAH interne à leur niveau le plus fin proposé et les SA RTC.

Le périmètre des Balances Comptables (BC)

Format attendu pour les BC

Lettre budg.	N° compte	Libellé compte	Montant
H	60215	Produits sanguins	4 890 000,00 €
H	60224	Fournitures pour laboratoires	4 568 345,78 €
H	6066	Fournitures médicales	329 395,45 €
H	61112	Imagerie médicale	1 005 600,23 €
H	62114	Personnel intérimaire : personnel paramédical	456 978,34 €
….	….	….	….

Le périmètre des éléments à intégrer dans la BC :

- La lettre clé budgétaire du compte
- Les comptes de classe 6 pour la BC charges:
  - Avec les comptes d'achat en 602. Si l'établissement à des 942 dans sa BC charges, il ne devra alors pas inclure ses comptes 602
  - ➲ hors les compte 603
- Les comptes de classe 7 mais uniquement de titre 3 pour la BC produits
- Le libellé du compte tel qu'utilisé en interne de l'établissement
- Le montant annuel du compte

Le périmètre des Balances Comptables Analytiques (BCA)

Format attendu pour les BCA

Lettre budg.	N° compte	Libellé compte	N° UF	Libellé UF	Montant
H	642	Rémunérat° du PM	2810	Hospi Neurologie	167 000,00 €
H	642	Rémunérat° du PM	2830	Hospi Orthopédie	302 569,00 €
H	642	Rémunérat° du PM	2850	Hospi Obstetrique	1 614 535,00 €
H	641	Rémunérat° du PNM	2810	Hospi Neurologie	600 000,00 €
H	641	Rémunérat° du PNM	2830	Hospi Orthopédie	345 200,00 €
H	641	Rémunérat° du PNM	2850	Hospi Obstetrique	780 000,00 €
H	94224	Fournitures pour laboratoires	4601	Biochimie	89 000,00 €
H	94224	Fournitures pour laboratoires	4650	Anapath	45 320,00 €
H	94224	Fournitures pour laboratoires	2810	Hospi Neurologie	52 190,00 €
…	…	…	…	…	…

Le périmètre des éléments à intégrer dans la BCA :

- La lettre clé budgétaire du compte
- Les comptes de classe 6 pour la BCA charges:
  - Avec les comptes de consommation en 942. Si l'établissement n'a pas de comptes de consommation, il pourra inclure ses comptes d'achat des 602 dans sa BCA charges. ➲ ne pas mettre dans la BCA charges à la fois des 602 et 942
  - ➲ hors les compte 603
- Les comptes de classe 7 mais uniquement de titre 3 pour la BCA produits
- Le libellé du compte tel qu'utilisé en interne de l'établissement
- Le N° de l'UF et le libellé de l'UF tel qu'utilisé en interne de l'établissement
- Le montant annuel du compte

Onglet 1.1 : Import des données de la BC charges

- BC Charges **avant** l'import des données…

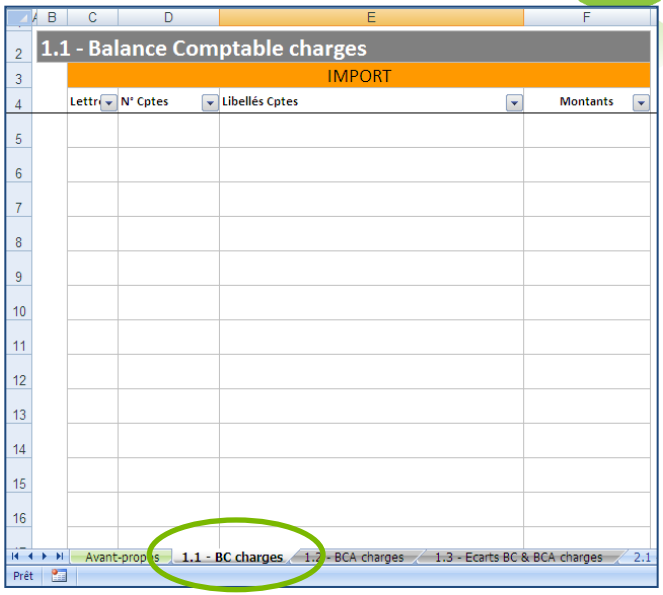

- BC Charges **après** un copier-coller valeurs d'un fichier source Excel composé des items affichés

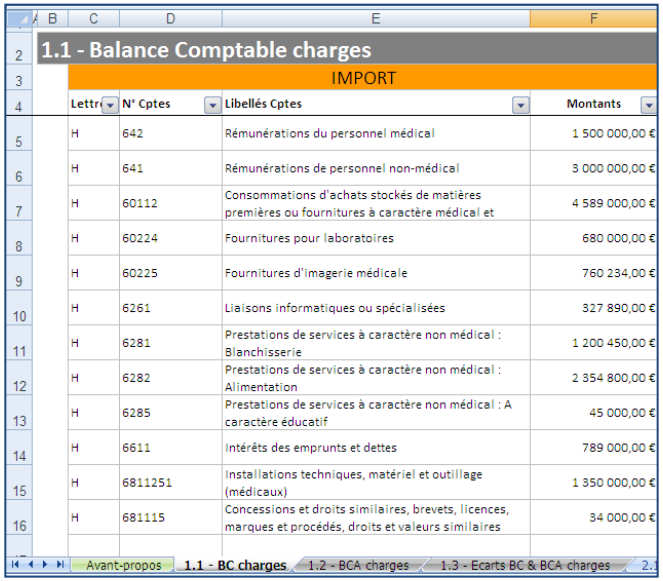
1.1 - Balance Comptable charges
IMPORT
Lettr
N° Cptes
Libellés Cptes
Montants
H 642 Rémunérations du personnel médical 1 500 000,00 €
H 641 Rémunérations de personnel non-médical 3 000 000,00 €
H 60112 Consommations d'achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère médical et 4 589 000,00 €
H 60224 Fournitures pour laboratoires 680 000,00 €
H 60225 Fournitures d'imagerie médicale 760 234,00 €
H 6261 Liaisons informatiques ou spécialisées 327 890,00 €
H 6281 Prestations de services à caractère non médical : Blanchisserie 1 200 450,00 €
H 6282 Prestations de services à caractère non médical : Alimentation 2 354 800,00 €
H 6285 Prestations de services à caractère non médical : A caractère éducatif 45 000,00 €
H 6611 Intérêts des emprunts et dettes 789 000,00 €
H 6811251 Installations techniques, matériel et outillage (médicaux) 1 350 000,00 €
H 681115 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires 34 000,00 €
Avant-propos
1.1 - BC charges
1.2 - BCA charges
1.3 - Ecarts BC & BCA charges

Onglet 1.2 : Import des données de la BCA charges

- BCA Charges **avant** l'import des données…

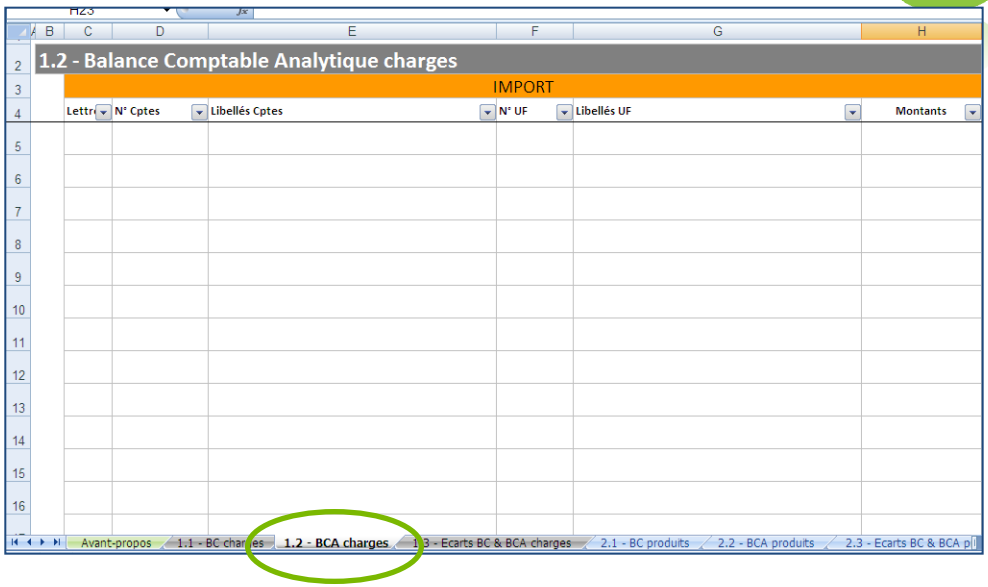

- BCA Charges **après** un copier-coller valeurs d'un fichier source Excel composé des items affichés

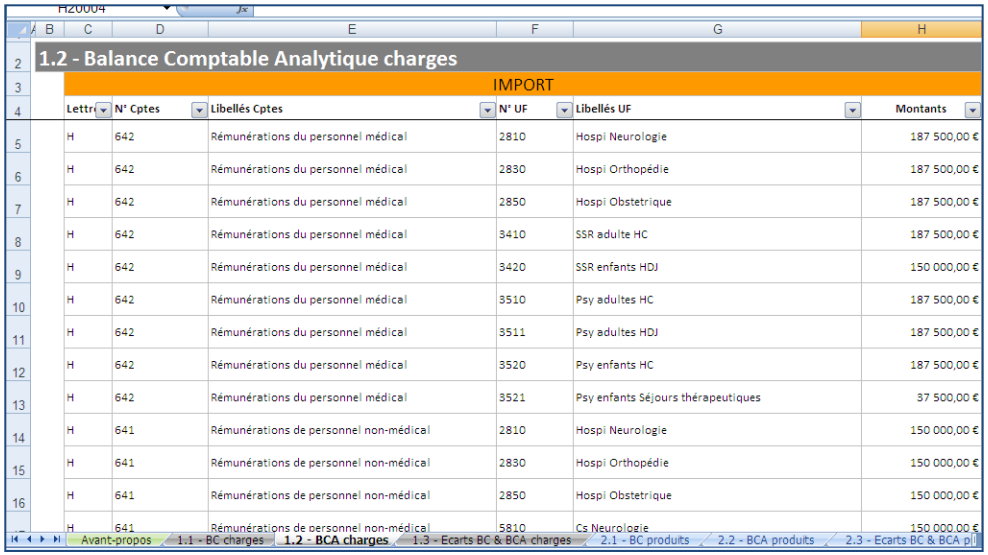
1.2 - Balance Comptable Analytique charges
IMPORT
Lettr
N° Cptes
Libellés Cptes
N° UF
Libellés UF
Montants
H 642 Rémunérations du personnel médical 2810 Hospi Neurologie 187 500,00 €
H 642 Rémunérations du personnel médical 2830 Hospi Orthopédie 187 500,00 €
H 642 Rémunérations du personnel médical 2850 Hospi Obstetrique 187 500,00 €
H 642 Rémunérations du personnel médical 3410 SSR adulte HC 187 500,00 €
H 642 Rémunérations du personnel médical 3420 SSR enfants HDJ 150 000,00 €
H 642 Rémunérations du personnel médical 3510 Psy adultes HC 187 500,00 €
H 642 Rémunérations du personnel médical 3511 Psy adultes HDJ 187 500,00 €
H 642 Rémunérations du personnel médical 3520 Psy enfants HC 187 500,00 €
H 642 Rémunérations du personnel médical 3521 Psy enfants Séjours thérapeutiques 37 500,00 €
H 641 Rémunérations de personnel non-médical 2810 Hospi Neurologie 150 000,00 €
H 641 Rémunérations de personnel non-médical 2830 Hospi Orthopédie 150 000,00 €
H 641 Rémunérations de personnel non-médical 2850 Hospi Obstetrique 150 000,00 €
H 641 Rémunérations de personnel non-médical 5810 Cs Neurologie 150 000,00 €
Avant-propos
1.1 - BC charges
1.2 - BCA charges
1.3 - Ecarts BC & BCA charges
2.1 - BC produits
2.2 - BCA produits
2.3 - Ecarts BC & BCA p

NB : La BCA peut contenir jusqu'à 20000 lignes

Point d'attention pour les onglets d'import

- Il est impératif que les différents onglets d'import ne comportent pas de ligne vide entre les données (cf. exemple ci-dessous)

Format de fichier source NON OK

À cause de la ligne vide

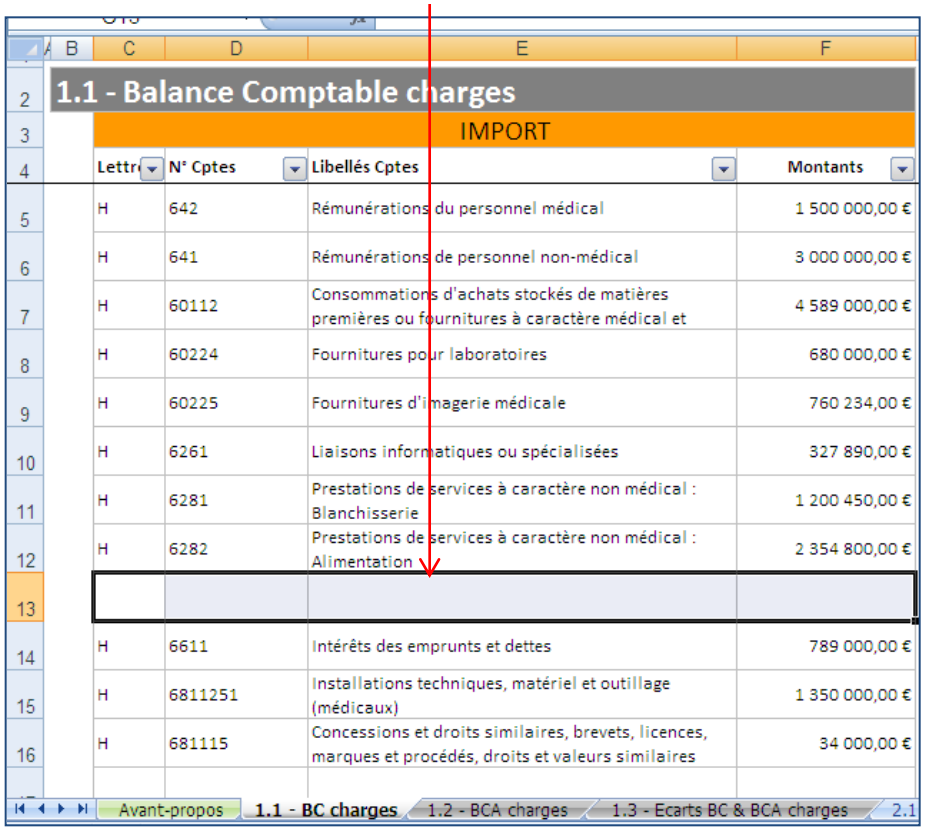

1.1 - Balance Comptable charges

IMPORT

Lettr	N° Cptes	Libellés Cptes	Montants
H	642	Rémunérations du personnel médical	1 500 000,00 €
H	641	Rémunérations de personnel non-médical	3 000 000,00 €
H	60112	Consommations d'achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère médical et	4 589 000,00 €
H	60224	Fournitures pour laboratoires	680 000,00 €
H	60225	Fournitures d'imagerie médicale	760 234,00 €
H	6261	Liaisons informatiques ou spécialisées	327 890,00 €
H	6281	Prestations de services à caractère non médical : Blanchisserie	1 200 450,00 €
H	6282	Prestations de services à caractère non médical : Alimentation	2 354 800,00 €
H	6611	Intérêts des emprunts et dettes	789 000,00 €
H	6811251	Installations techniques, matériel et outillage (médicaux)	1 350 000,00 €
H	681115	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	34 000,00 €

Avant-propos | 1.1 - BC charges | 1.2 - BCA charges | 1.3 - Ecarts BC & BCA charges | 2.1

Format de fichier source OK

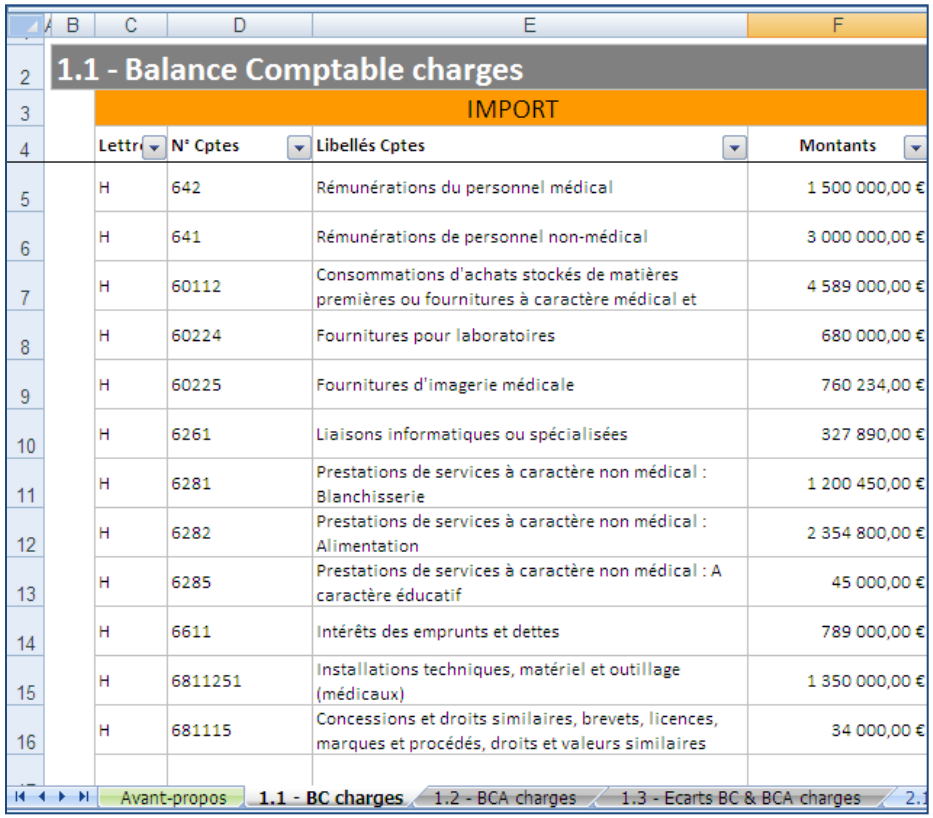

1.1 - Balance Comptable charges

IMPORT

Lettr	N° Cptes	Libellés Cptes	Montants
H	642	Rémunérations du personnel médical	1 500 000,00 €
H	641	Rémunérations de personnel non-médical	3 000 000,00 €
H	60112	Consommations d'achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère médical et	4 589 000,00 €
H	60224	Fournitures pour laboratoires	680 000,00 €
H	60225	Fournitures d'imagerie médicale	760 234,00 €
H	6261	Liaisons informatiques ou spécialisées	327 890,00 €
H	6281	Prestations de services à caractère non médical : Blanchisserie	1 200 450,00 €
H	6282	Prestations de services à caractère non médical : Alimentation	2 354 800,00 €
H	6285	Prestations de services à caractère non médical : A caractère éducatif	45 000,00 €
H	6611	Intérêts des emprunts et dettes	789 000,00 €
H	6811251	Installations techniques, matériel et outillage (médicaux)	1 350 000,00 €
H	681115	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	34 000,00 €

Avant-propos | 1.1 - BC charges | 1.2 - BCA charges | 1.3 - Ecarts BC & BCA charges | 2.1

➲ Attention : Vérifiez toujours que les format d'import sont conformes avant de lancer les étapes suivantes

Onglet 1.3 : Comment faire fonctionner cet onglet?

1. En cliquant sur le bouton

2. l'outil va vous proposer le lancement de la macro qui va effectuer les contrôles entre BC et BCA charges, vous cliquez sur oui

3. Puis cliquez sur non pour ne pas enregistrer systématiquement l'étape, cela alourdirait le traitement.

A la fin de ces 3 phases, les contrôles vont être lancés…

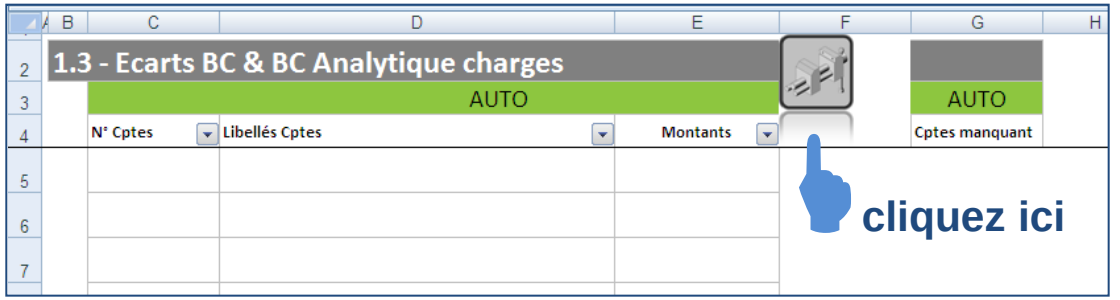

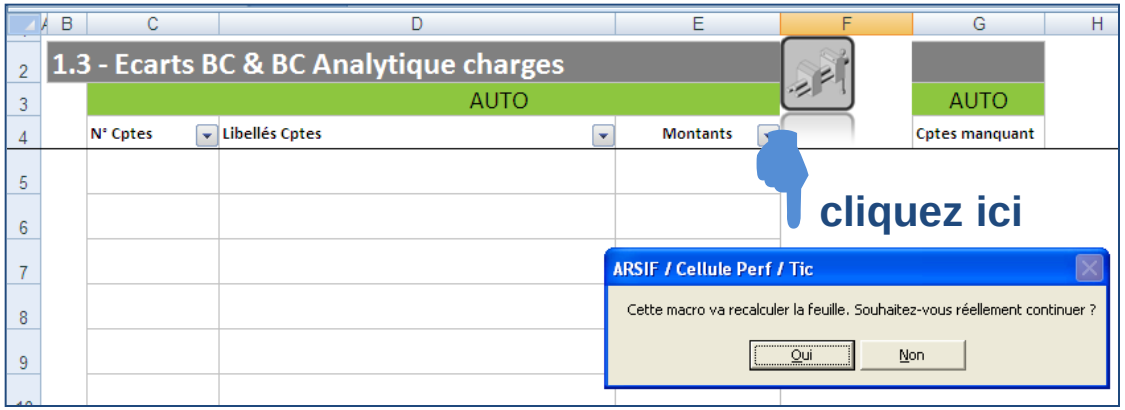

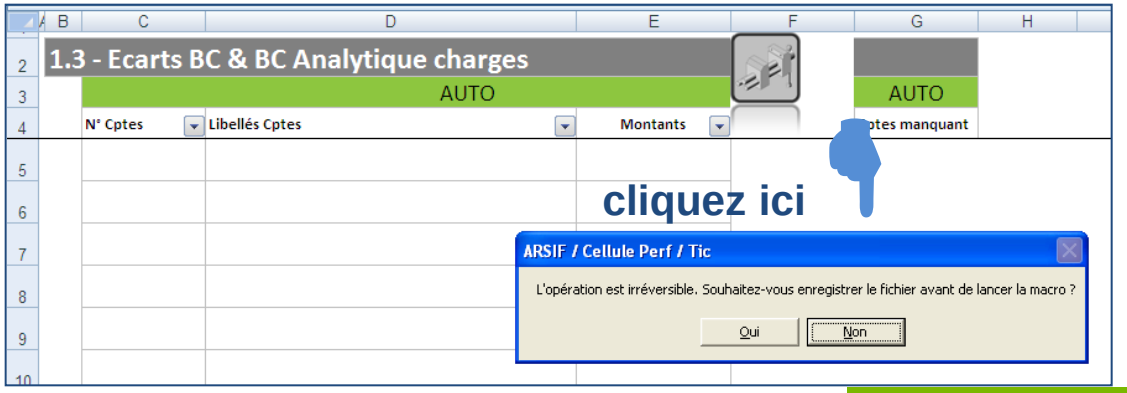

Onglet 1.3 : Les éventuels écarts entre BC et BCA charges

Tous les écarts entre la BC Charges et la BCA charges des onglets 1.1 et 1.2 sont détectés par l'outil, et indiqués par :

- un code couleur rouge pour les montants erronés ou bien les comptes manquants dans la BCA charges. Chacune des cases rouges est assortie d'un commentaire automatique qui aide à la compréhension de l'erreur.
- Un compte indiqué en colonne G dans la partie « compte manquant », si le compte n'est pas dans la BCA alors qu'il existe dans la BC. On a également un commentaire portant sur l'erreur.

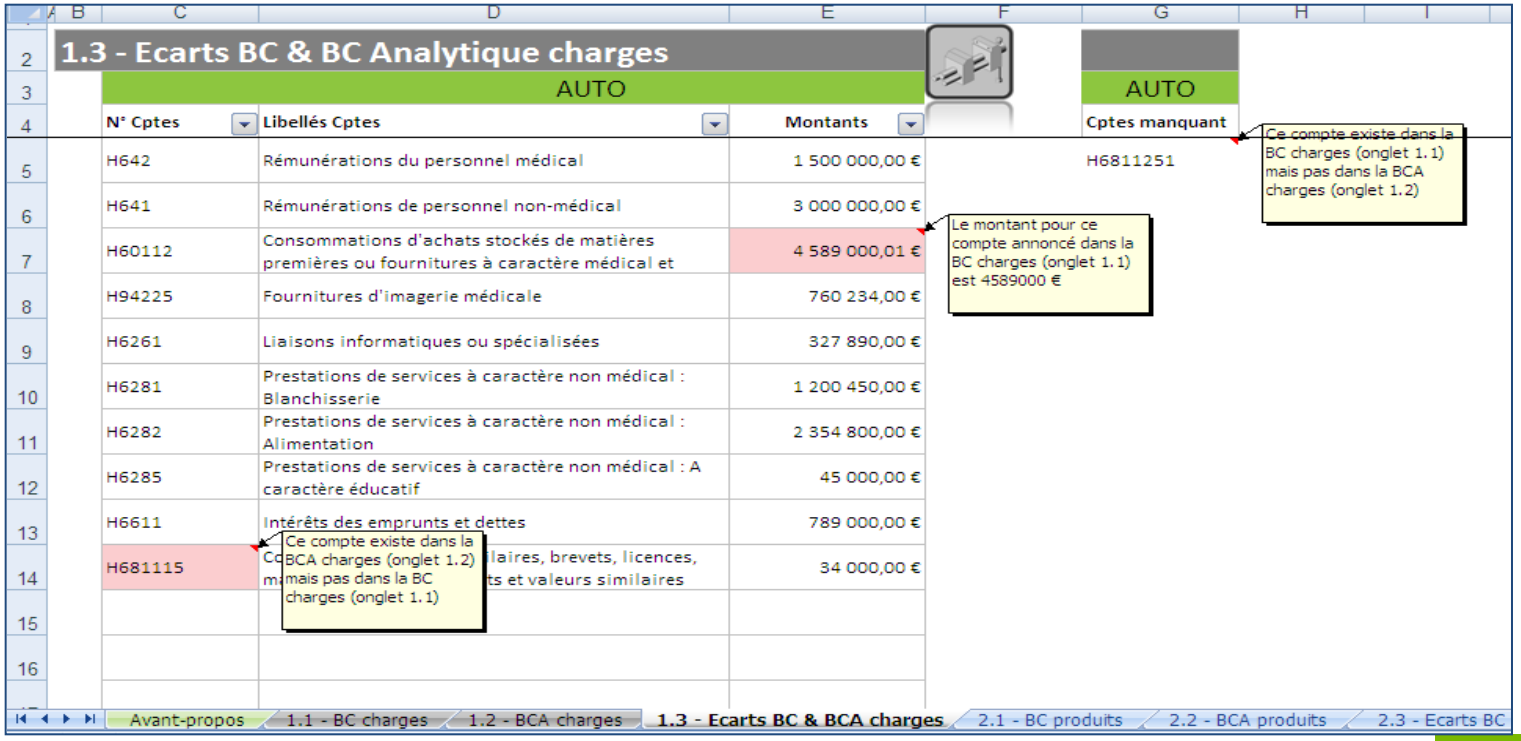
1.3 - Ecarts BC & BC Analytique charges
AUTO
N° Cptes
Libellés Cptes
Montants
H642
Rémunérations du personnel médical
1 500 000,00 €
H641
Rémunérations de personnel non-médical
3 000 000,00 €
H60112
Consommations d'achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère médical et
4 589 000,01 €
H94225
Fournitures d'imagerie médicale
760 234,00 €
H6261
Liaisons informatiques ou spécialisées
327 890,00 €
H6281
Prestations de services à caractère non médical : Blanchisserie
1 200 450,00 €
H6282
Prestations de services à caractère non médical : Alimentation
2 354 800,00 €
H6285
Prestations de services à caractère non médical : A caractère éducatif
45 000,00 €
H6611
Intérêts des emprunts et dettes
789 000,00 €
H681115
34 000,00 €
Ce compte existe dans la BCA charges (onglet 1.2) mais pas dans la BC charges (onglet 1.1)
AUTO
Cptes manquant
H6811251
Ce compte existe dans la BC charges (onglet 1.1) mais pas dans la BCA charges (onglet 1.2)
Le montant pour ce compte annoncé dans la BC charges (onglet 1.1) est 4589000 €
Avant-propos
1.1 - BC charges
1.2 - BCA charges
1.3 - Ecarts BC & BCA charges
2.1 - BC produits
2.2 - BCA produits
2.3 - Ecarts BC

Onglet 1.3 : le traitement des écarts pour pouvoir continuer

➲ Attention il ne faut pas passer aux étapes suivantes si l'onglet 1.3 contient encore des erreurs ou des comptes manquants

➢ Pour **solutionner les problèmes**, les travaux de modification des comptes (ajout, suppression) ou des montants doivent être réalisés directement dans la BC ou la BCA charges . Vous pouvez modifier les données dans les fichiers source, en recommençant ensuite le copier-coller valeur, ou directement dans les onglets 1.1 et 1.2.

NB : n'oubliez pas quand vous réalisez des modifications que les onglets d'import 1.1 et 1.2 ne doivent pas contenir de ligne vide.

➢ **Après avoir réalisé les changements** nécessaires dans les onglet 1.1 et 1.2, vous devez de nouveau vérifier les écarts entre BC et BCA nouvellement modifiées en relançant l'étape 1.3

Ces manipulations devront être recommencées jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'erreur repérées dans l'onglet 1.3

Onglet 2.1 : Import des données de la BC produits

- BC Produits **avant** l'import des données…

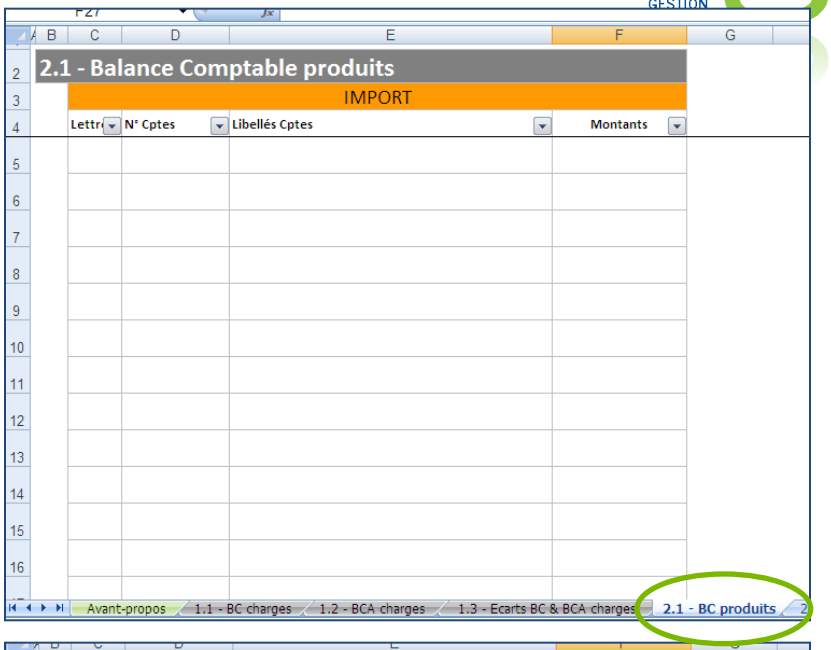

- BC Produits **après** un copier-coller valeurs d'un fichier source Excel composé des items affichés

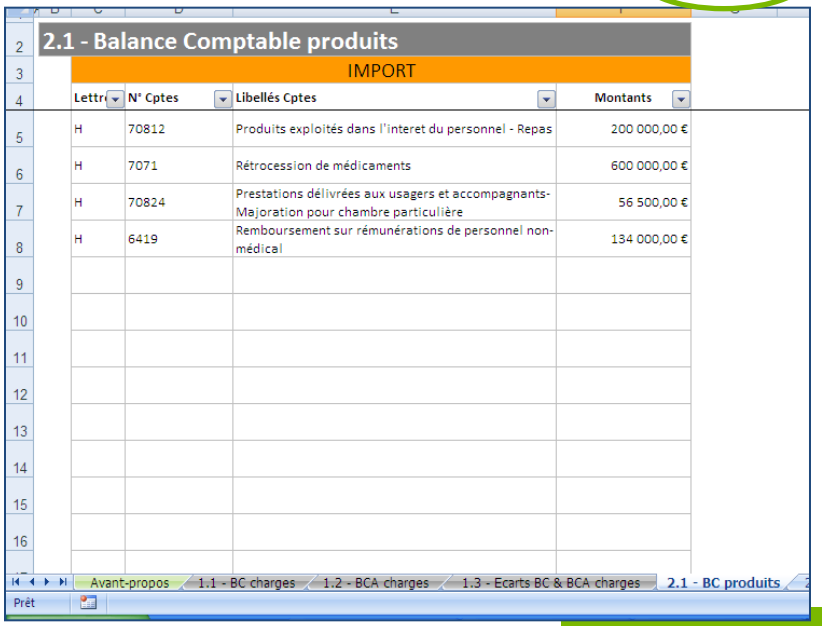
2.1 - Balance Comptable produits
IMPORT
Lettr
N° Cptes
Libellés Cptes
Montants
H 70812 Produits exploités dans l'interet du personnel - Repas 200 000,00 €
H 7071 Rétrocession de médicaments 600 000,00 €
H 70824 Prestations délivrées aux usagers et accompagnants-Majoration pour chambre particulière 56 500,00 €
H 6419 Remboursement sur rémunérations de personnel non-médical 134 000,00 €
Avant-propos
1.1 - BC charges
1.2 - BCA charges
1.3 - Ecarts BC & BCA charges
2.1 - BC produits
Prêt

Onglet 2.2 : Import des données de la BCA produits

- BCA Produits **avant** l'import des données…

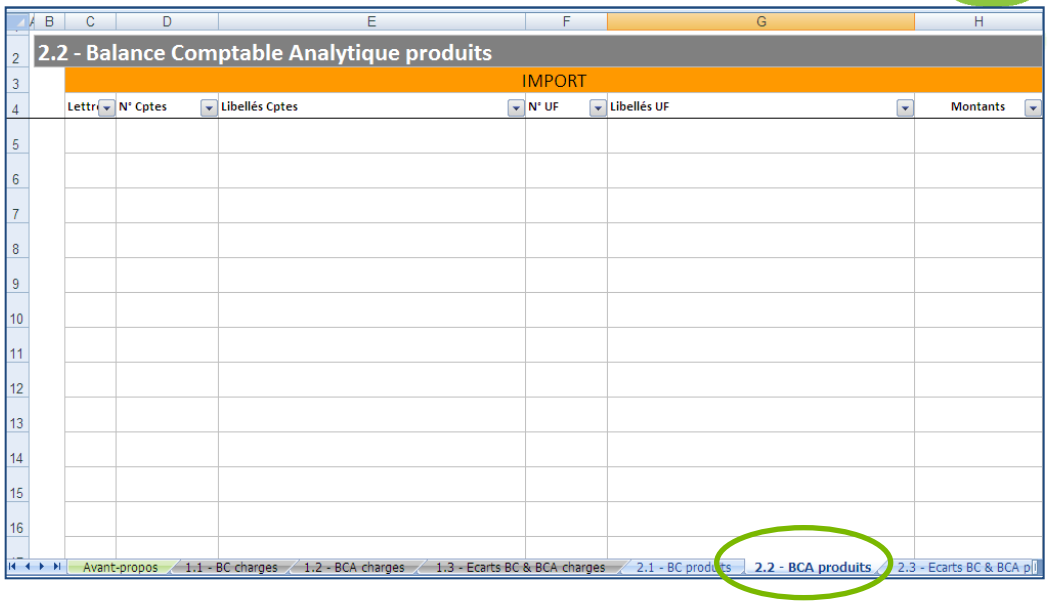

- BCA Produits **après** un copier-coller valeurs d'un fichier source Excel composé des items affichés

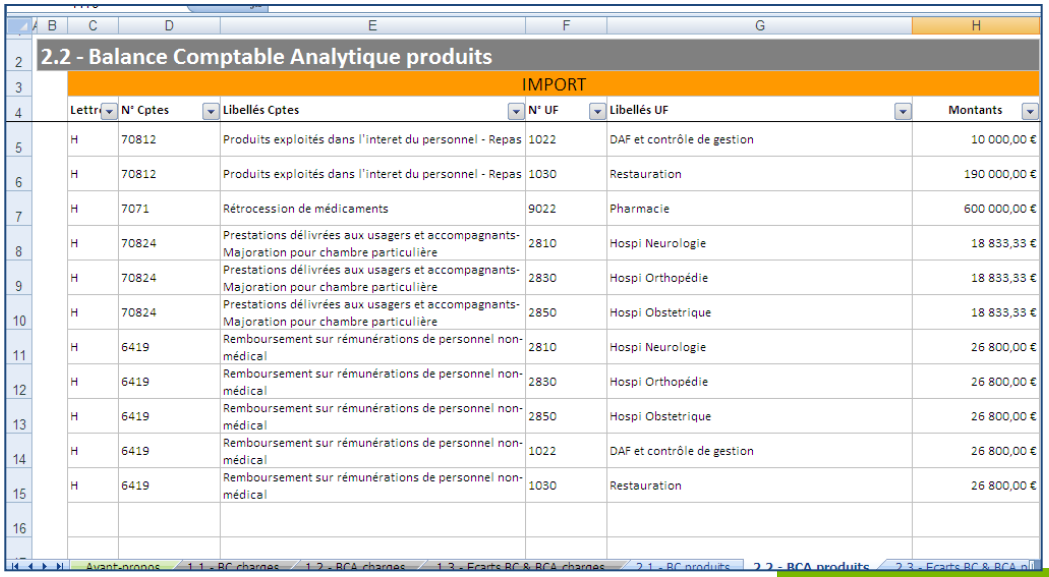

Lettr	N° Cptes	Libellés Cptes	N° UF	Libellés UF	Montants
H	70812	Produits exploités dans l'interet du personnel - Repas	1022	DAF et contrôle de gestion	10 000,00 €
H	70812	Produits exploités dans l'interet du personnel - Repas	1030	Restauration	190 000,00 €
H	7071	Rétrocession de médicaments	9022	Pharmacie	600 000,00 €
H	70824	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants-Majoration pour chambre particulière	2810	Hospi Neurologie	18 833,33 €
H	70824	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants-Majoration pour chambre particulière	2830	Hospi Orthopédie	18 833,33 €
H	70824	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants-Majoration pour chambre particulière	2850	Hospi Obstetrique	18 833,33 €
H	6419	Remboursement sur rémunérations de personnel non-médical	2810	Hospi Neurologie	26 800,00 €
H	6419	Remboursement sur rémunérations de personnel non-médical	2830	Hospi Orthopédie	26 800,00 €
H	6419	Remboursement sur rémunérations de personnel non-médical	2850	Hospi Obstetrique	26 800,00 €
H	6419	Remboursement sur rémunérations de personnel non-médical	1022	DAF et contrôle de gestion	26 800,00 €
H	6419	Remboursement sur rémunérations de personnel non-médical	1030	Restauration	26 800,00 €

NB : La BCA peut contenir jusqu'à 20000 lignes

Onglet 2.3 : Les éventuels écarts entre BC et BCA produits

Pour lancer la comparaison des fichiers importés dans les onglets 2.1 et 2.2, il faut à partir de l'onglet 2.3 lancer la même procédure que pour l'onglet 1.3

Nb : Cf. diapo explicatives sur l'onglet 1.3

➲ Attention, comme pour l'étape 1.3, il ne faut pas passer aux étapes suivantes si l'onglet 2.3 contient encore des erreurs ou des comptes manquants.

➢ Pour **solutionner les problèmes**, les travaux de modification des comptes (ajout, suppression) ou des montants doivent être réalisés directement dans la BC ou la BCA produits .

NB : n'oubliez pas quand vous réalisez des modifications que les onglets d'import 2.1 et 2.2 ne doivent pas contenir de ligne vide.

➢ **Après avoir réalisé les changements** nécessaires dans les onglet 2.1 et 2.2, vous devez de nouveau vérifier les écarts entre BC et BCA nouvellement modifiées en relançant l'étape 2.3.

Ces manipulations devront être recommencées jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'erreur repérées dans l'onglet 2.3

Onglet 3 : Création de la BCA totale normalisée

1. En cliquant sur le bouton

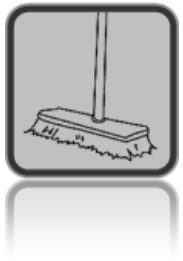

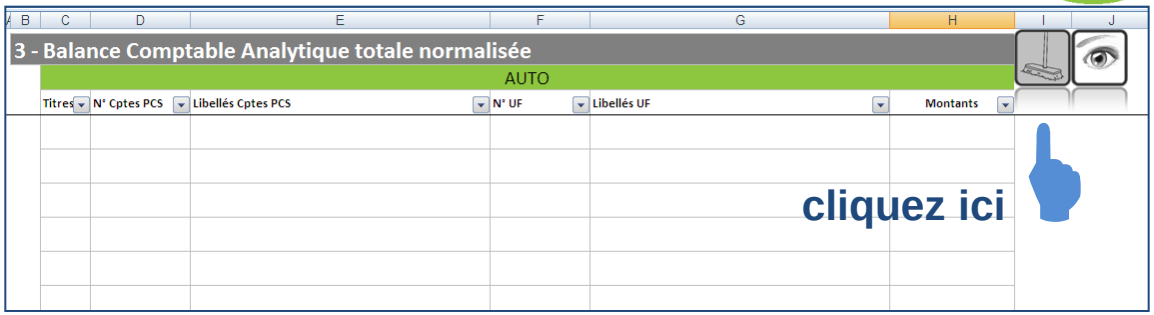

2. l'outil va vous proposer le lancement de la macro qui va créer la BCA total normalisée à partir des BCA charges et produits validées précédemment, vous **cliquez sur oui**

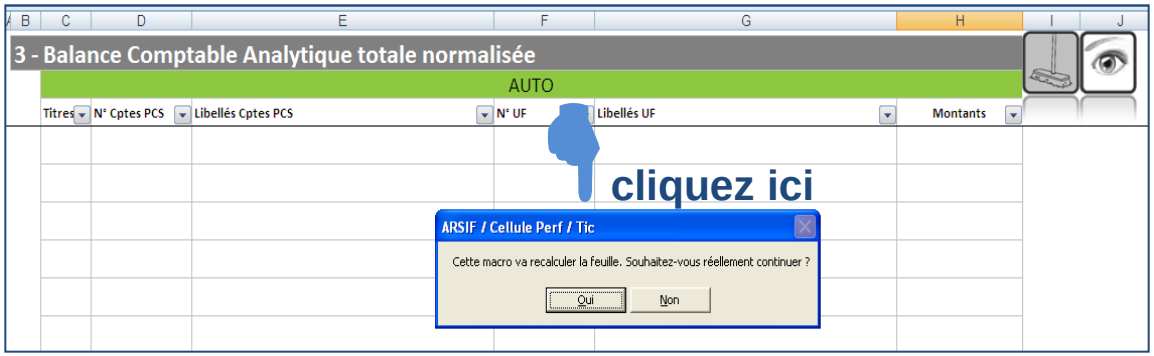

3. Puis **cliquez sur non** pour ne pas enregistrer systématiquement l'étape, cela alourdirait le traitement.

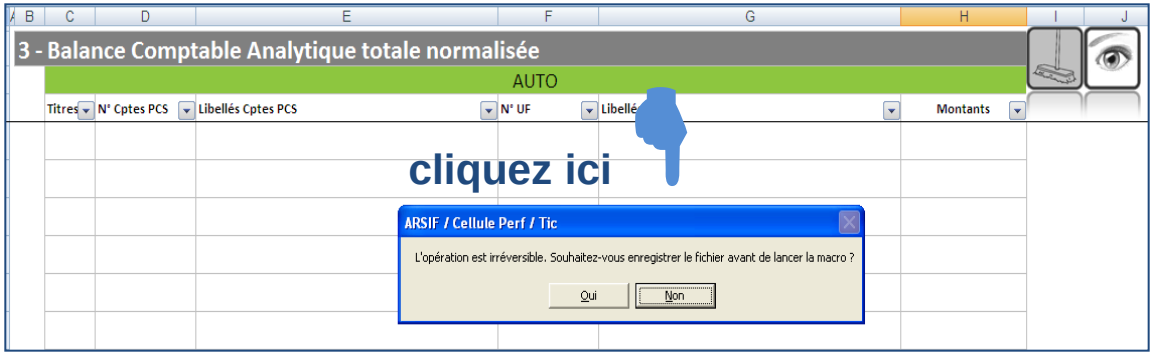

A la fin de ces 3 phases, vous obtenez la BCA totale normalisée…

Onglet 3 : Création de la BCA totale normalisée (suite)

A la suite du lancement de la macro, la BCA totale normalisée est créée automatiquement.

Il s'agit ici de regrouper dans un seul fichier, qui sera notre base définitive et validée de travail, les BCA charges et produits validées par les étapes précédentes.

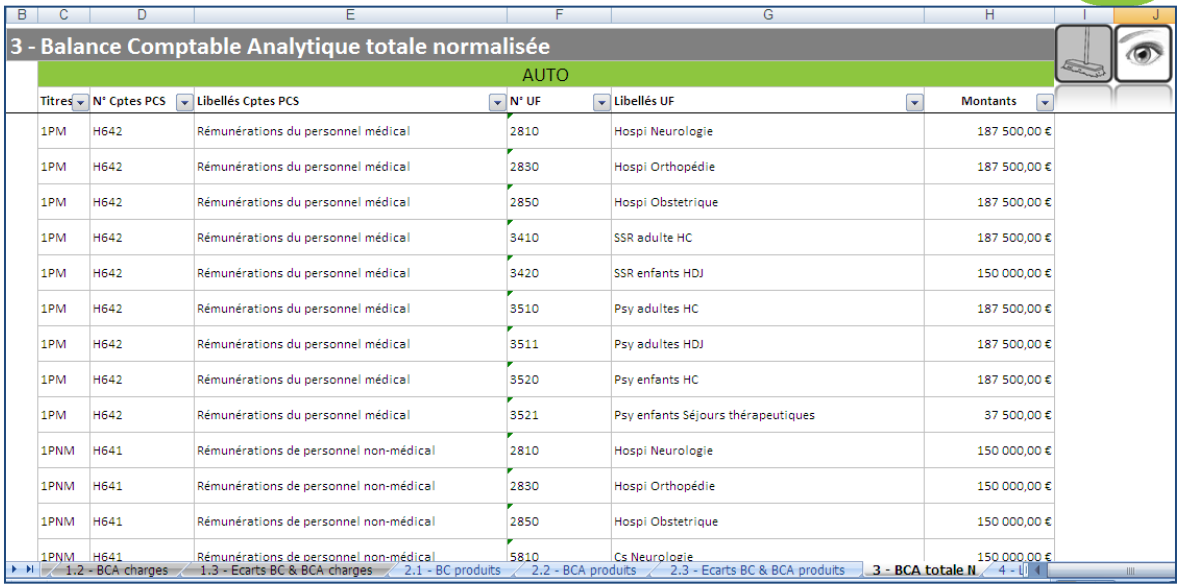

3 - Balance Comptable Analytique totale normalisée

AUTO

Titres	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	N° UF	Libellés UF	Montants
1PM	H642	Rémunérations du personnel médical	2810	Hospi Neurologie	187 500,00 €
1PM	H642	Rémunérations du personnel médical	2830	Hospi Orthopédie	187 500,00 €
1PM	H642	Rémunérations du personnel médical	2850	Hospi Obstetrique	187 500,00 €
1PM	H642	Rémunérations du personnel médical	3410	SSR adulte HC	187 500,00 €
1PM	H642	Rémunérations du personnel médical	3420	SSR enfants HDJ	150 000,00 €
1PM	H642	Rémunérations du personnel médical	3510	Psy adultes HC	187 500,00 €
1PM	H642	Rémunérations du personnel médical	3511	Psy adultes HDJ	187 500,00 €
1PM	H642	Rémunérations du personnel médical	3520	Psy enfants HC	187 500,00 €
1PM	H642	Rémunérations du personnel médical	3521	Psy enfants Séjours thérapeutiques	37 500,00 €
1PNM	H641	Rémunérations de personnel non-médical	2810	Hospi Neurologie	150 000,00 €
1PNM	H641	Rémunérations de personnel non-médical	2830	Hospi Orthopédie	150 000,00 €
1PNM	H641	Rémunérations de personnel non-médical	2850	Hospi Obstetrique	150 000,00 €
1PNM	H641	Rémunérations de personnel non-médical	5810	Cs Neurologie	150 000,00 €

1.2 - BCA charges | 1.3 - Ecarts BC & BCA charges | 2.1 - BC produits | 2.2 - BCA produits | 2.3 - Ecarts BC & BCA produits | 3 - BCA totale N | 4 - L

On parle de BCA totale **normalisée**, car l'outil normalise les comptes internes importés par l'établissement dans les onglets 1.2 et 2.2 afin de les rendre compatibles avec le PCS. Il recherche automatiquement pour chaque compte interne absent du PCS le compte racine le plus proche afin qu'on puisse ensuite appliquer systématiquement la règle de gestion du compte. Ces modifications sont indiquées par un commentaire à chaque fois (cf. exemple ci-joint) et ne demande pas de nouvelle modification.

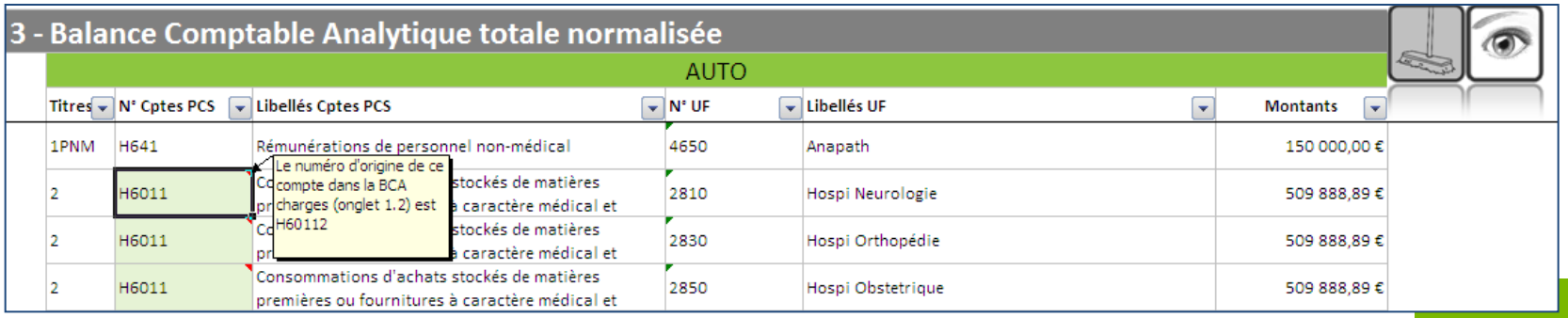

3 - Balance Comptable Analytique totale normalisée

AUTO

Titres	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	N° UF	Libellés UF	Montants
1PNM	H641	Rémunérations de personnel non-médical	4650	Anapath	150 000,00 €
2	H6011	Co stockés de matières pr à caractère médical et	2810	Hospi Neurologie	509 888,89 €
2	H6011	Co stockés de matières pr à caractère médical et	2830	Hospi Orthopédie	509 888,89 €
2	H6011	Consommations d'achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère médical et	2850	Hospi Obstetrique	509 888,89 €

Le numéro d'origine de ce compte dans la BCA charges (onglet 1.2) est H60112

Onglet 3 : les contrôles de la BCA totale normalisée

Avant de passer à l'onglet suivant, il faut vérifier que tous les montants et les comptes sont valides. Les cases problématiques sont indiquées en fond rouge et en cliquant sur le bouton on trouve automatiquement la ou les erreurs qui sont toutes assorties d'un commentaire.

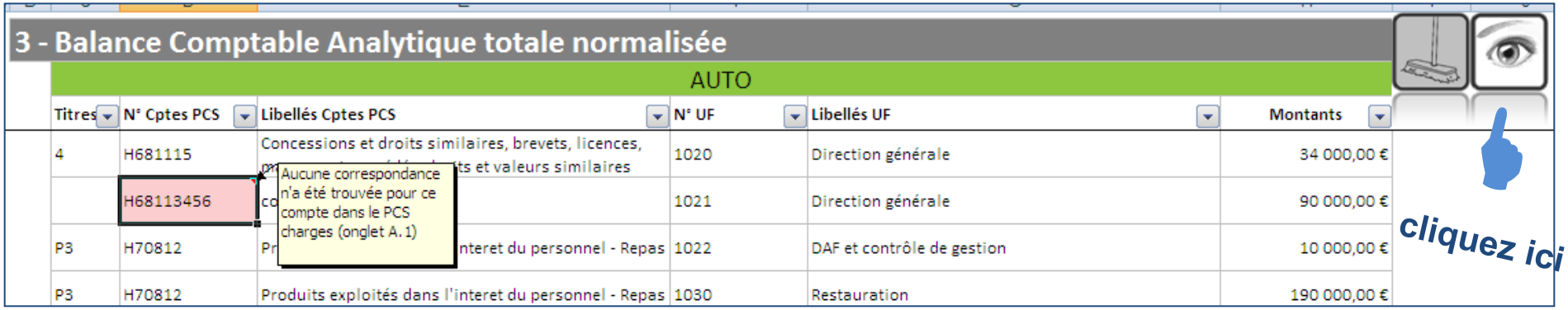

➲ Les problèmes sont à corriger dans les onglets d'import (onglets 1.1, 1.2, 2.1 et 2.2), et il faut ensuite relancer les onglets 1.3, 2.3 et 3. Il faut refaire la même chose tant que l'onglet 3 affiche encore des problèmes

Si en cliquant sur le bouton aucune erreur n'est détectée, le commentaire suivant apparaitra et vous pourrez passer à la réalisation de l'onglet 4.

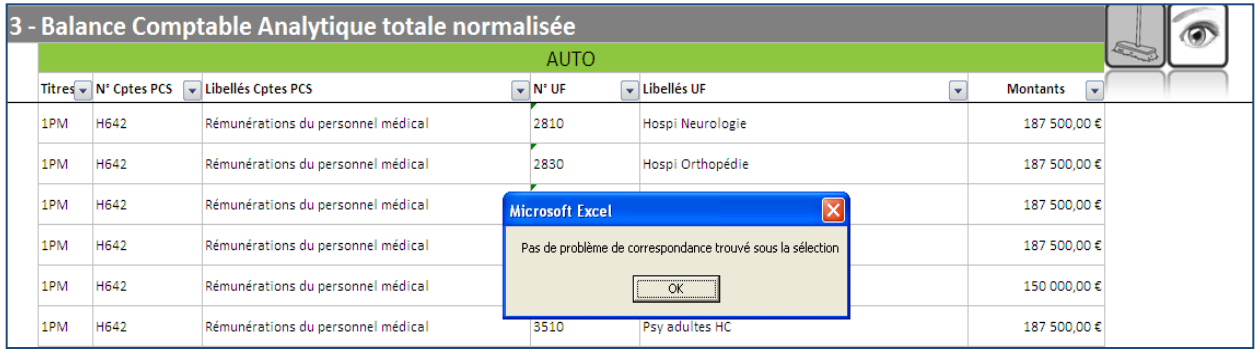

Onglet 4 : création du lien UF-SA

1. On arrive sur un onglet vierge

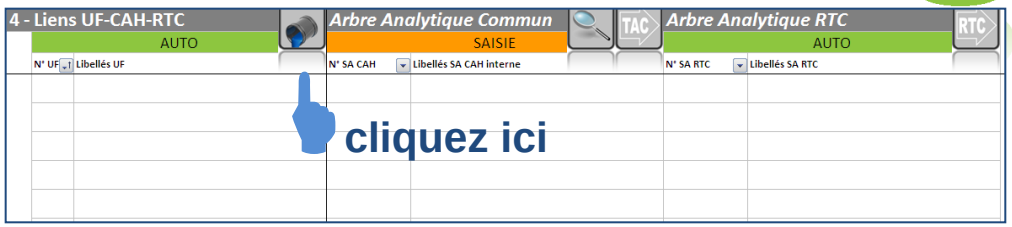

2. On obtient la liste des UF qui supportent des charges ou des produits dans la BCA totale normalisée en cliquant sur le bouton

3. On créé le lien UF-SA pour chaque UF en choisissant dans le menu déroulant proposé lorsque vous cliquez sur le bouton

Quand la SA est choisie, cliquez sur le bouton de validation

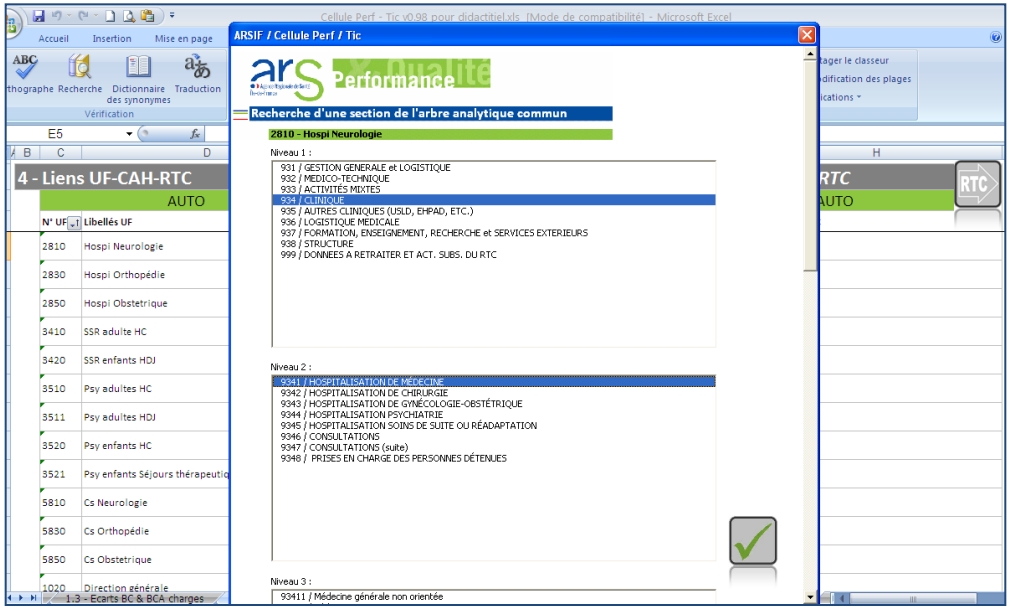
ARSIF / Cellule Perf / Tic
Performance
Qualité
Recherche d'une section de l'arbre analytique commun
2810 - Hospi Neurologie
Niveau 1 :
931 / GESTION GENERALE et LOGISTIQUE
932 / MEDICO-TECHNIQUE
933 / ACTIVITES MIXTES
934 / CLINIQUE
935 / AUTRES CLINIQUES (USLD, EHPAD, ETC.)
936 / LOGISTIQUE MEDICALE
937 / FORMATION, ENSEIGNEMENT, RECHERCHE et SERVICES EXTERIEURS
938 / STRUCTURE
999 / DONNEES A RETRAITER ET ACT. SUBS. DU RTC
Niveau 2 :
9341 / HOSPITALISATION DE MÉDECINE
9342 / HOSPITALISATION DE CHIRURGIE
9343 / HOSPITALISATION DE GYNÉCOLOGIE-OBSTÉTRIQUE
9344 / HOSPITALISATION PSYCHIATRIE
9345 / HOSPITALISATION SOINS DE SUITE OU RÉADAPTATION
9346 / CONSULTATIONS
9347 / CONSULTATIONS (suite)
9348 / PRISES EN CHARGE DES PERSONNES DÉTENUES
Niveau 3 :
93411 / Médecine générale non orientée
4 - Liens UF-CAH-RTC
AUTO
N° UF
Libellés UF
2810 Hospi Neurologie
2830 Hospi Orthopédie
2850 Hospi Obstetrique
3410 SSR adulte HC
3420 SSR enfants HDJ
3510 Psy adultes HC
3511 Psy adultes HDJ
3520 Psy enfants HC
3521 Psy enfants Séjours thérapeutiq
5810 Cs Neurologie
5830 Cs Orthopédie
5850 Cs Obstetrique
1020 Direction générale

Les différents cas de figure dans le codage du lien UF-SA

1. La SA choisie est OK pour la CAH interne, mais n'est pas assez détaillée pour le RTC comme l'indique le commentaire en rouge « niveau de détail trop global »

Le codage doit donc être de nouveau réalisé à partir du bouton pour sélectionner dans les SA un niveau plus détaillé.

4 - Liens UF-CAH-RTC		Arbre Analytique Commun		Arbre Analytique RTC	
AUTO		SAISIE		AUTO	
N° UF	Libellés UF	N° SA CAH	Libellés SA CAH interne	N° SA RTC	Libellés SA RTC
2810	Hospi Neurologie	934	CLINIQUE		Niveau de détail trop global
2830	Hospi Orthopédie				
2850	Hospi Obstetrique				
3410	SSR adulte HC				

2. La SA choisie est OK pour la CAH interne, mais n'est pas concernée par le RTC dont le périmètre est uniquement le CRP Principal. Vous continuer les étapes ainsi, c'est normal.

4 - Liens UF-CAH-RTC		Arbre Analytique Commun		Arbre Analytique RTC	
AUTO		SAISIE		AUTO	
N° UF	Libellés UF	N° SA CAH	Libellés SA CAH interne	N° SA RTC	Libellés SA RTC
5850	Cs Obstetrique	9346612	Cs d'Obstétrique sans possibilités chirurgicales	11200001	Consult Mco Spécialités Indifférenciées
1007	EHPAD	93525	EHPAD		SA non concernée par le RTC
1021	DRH	931121	Gestion du Personnel	21000011	Services Administratifs Liés Au Personnel
1022	DAF et contrôle de gestion	931112	Finances - comptabilité	21000010	Services Administratifs À Caractère Général

Onglet 4 : lancement du Tab. des CDN (Charges Directes Nettes) du RTC

Quand l'ensemble des liens UF-SA est réalisé, vous pouvez lancer les étapes suivantes pour réaliser le tableau des CDN du RTC de la façon suivante :

4 - Liens UF-CAH-RTC		lytique Commun		Arbre Analytique RTC	
AUTO		SAISIE		AUTO	
N° UF	Libellés UF	Libellés SA CAH interne		N° SA RTC	Libellés SA RTC
3410	SSR adulte HC	SSR polyvalent/ adultes/ hospitalisation complète (7 jours sur 7)		12110001	SSR Adultes Hospi À Temps Plein
3420	SSR enfants HDJ	SSR polyvalent/ enfants (moins de 6 ans)/ hospitalisation de jour		12210002	SSR enfants et adolescents Hospi À Temps partiel
3510	Psy adultes HC	Hospitalisation à temps plein adultes		14110001	Psy Adultes Hospi À Temps Plein
3511	Psy adultes HDJ	Hospitalisation de jour adultes		14120001	Psy Adultes Hospitalisation De Jour

cliquez ici

➲ Si le message ci-dessous apparaît :

4 - Liens UF-CAH-RTC		Arbre Analytique Commun		Arbre Analytique RTC	
AUTO		SAISIE		AUTO	
N° UF	Libellés UF	N° SA CAH	Libellés SA CAH interne	N° SA RTC	Libellés SA RTC
2810	Hospi Neurologie	934	CLINIQUE		Niveau de détail trop global
2830	Hospi Orthopédie	9342462	Orthopédie	11100002	Hospi Chirurgie
2850	Hospi Obstetrique	9343111		11100003	Hospi Obstétrique
3410	SSR adulte HC	93452212		12110001	SSR Adultes Hospi À Temps Plein
3420	SSR enfants HDJ	93452235		12210002	SSR enfants et adolescents Hospi À Temps partiel
3510	Psy adultes HC	9344111	Hospitalisation à temps plein adultes	14110001	Psy Adultes Hospi À Temps Plein
3511	Psy adultes HDJ	9344211	Hospitalisation de jour adultes	14120001	Psy Adultes Hospitalisation De Jour

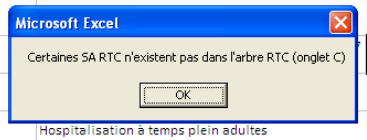

➲ Il faut recoder dans une SA plus fine tous les lien UF-SA apparu en rouge en repassant par le bouton

Quand tout est OK, relancer la procédure initiale de lancement du RTC.

Onglet 4 : lancement du Tab. des CDN du RTC (suite 1)

Avant de passer à l'onglet 5.1 intitulé « Tableau théorique des Charges Directes Nettes du RTC », l'outil va vous proposer un formulaire qui va vous permettre Vérifier que vous avez bien les SA nécessaires au renseignement du RTC suite à la réalisation de vos liens UF-SA.

En effet on obtient :

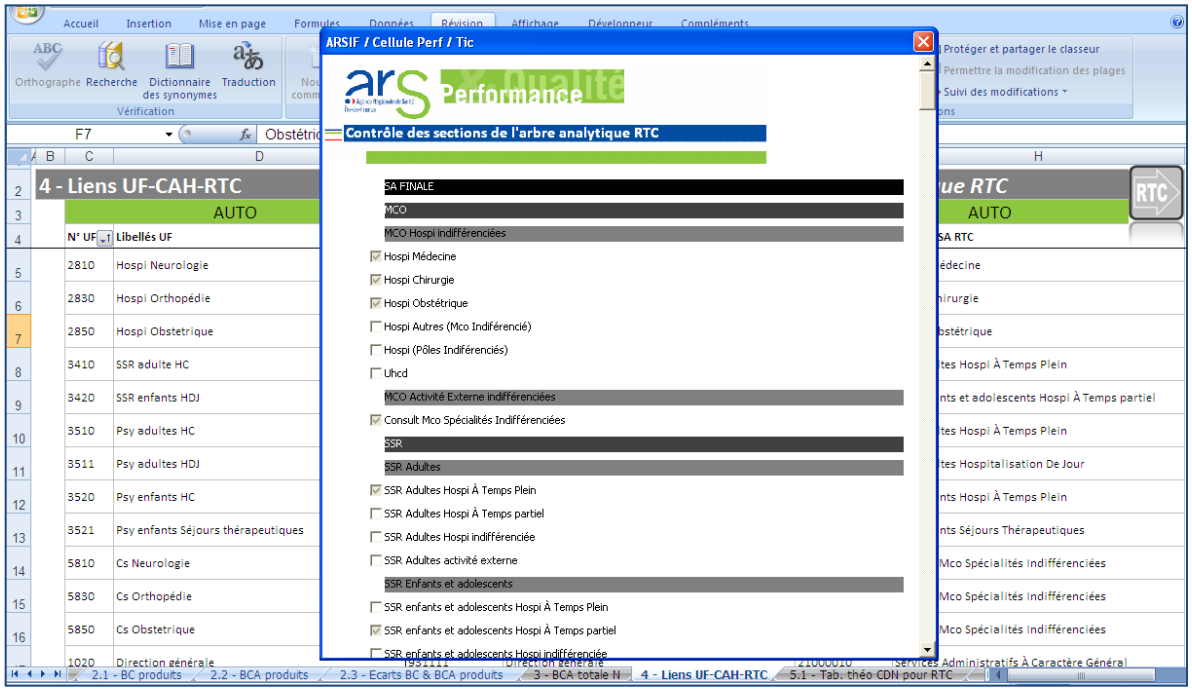

- Les lignes cochées sont celles issues des liens UF-SA
- Certaines lignes ont aussi été cochées en automatique pour permettre la création dans le tableau des SA nécessaires au RTC (activités subsidiaires…)
- Vous avez la possibilité de cocher vous-même des lignes de SA RTC pour lesquelles vous n'avez pas d'UF mais l'activité existe au sein de votre ES et vous souhaitez déclarer des charges (ex :activité spécifiques…)

Ce formulaire reprend l'intégralité des SA proposée dans ICARE, il doit être déroulé intégralement.

Onglet 4 : lancement du Tab. des CDN du RTC (suite 2)

Déroulez ce formulaire jusqu'en bas, et lancer le bouton RTC en bas de page pour lancer la réalisation du « Tableau théorique des Charges Directes Nettes du RTC » de l'onglet 5.1.

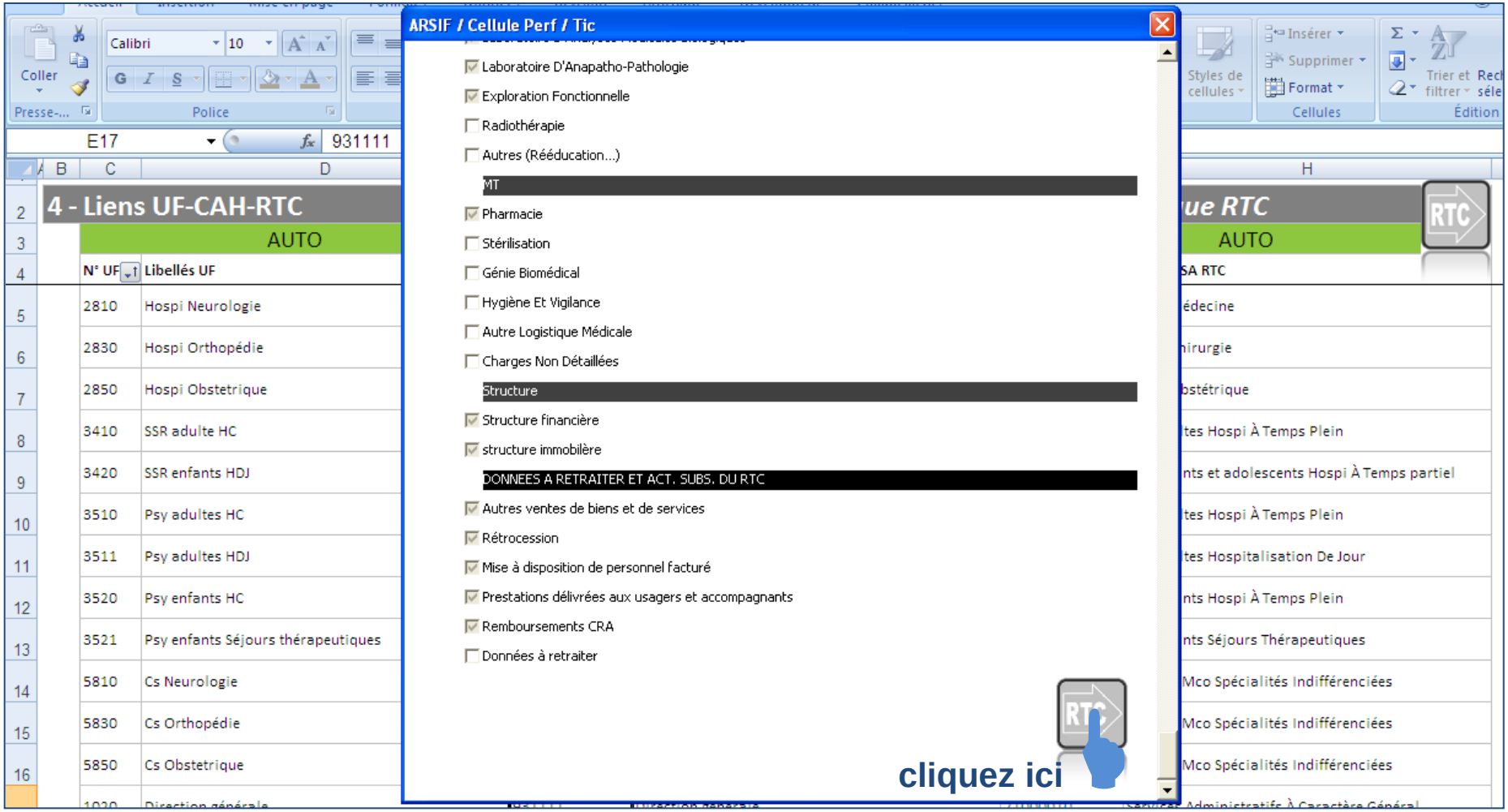

Onglet 5.1 : le passage depuis l'onglet 4 créé automatiquement la structure du tableau des CDN du RTC

En colonne, les libellés des SA du RTC:

- issues directement du lien UF-SA codé dans l'onglet 4,
- cochées en automatique dans l'outil,
- cochées en plus dans le formulaire RTC de l'onglet 4

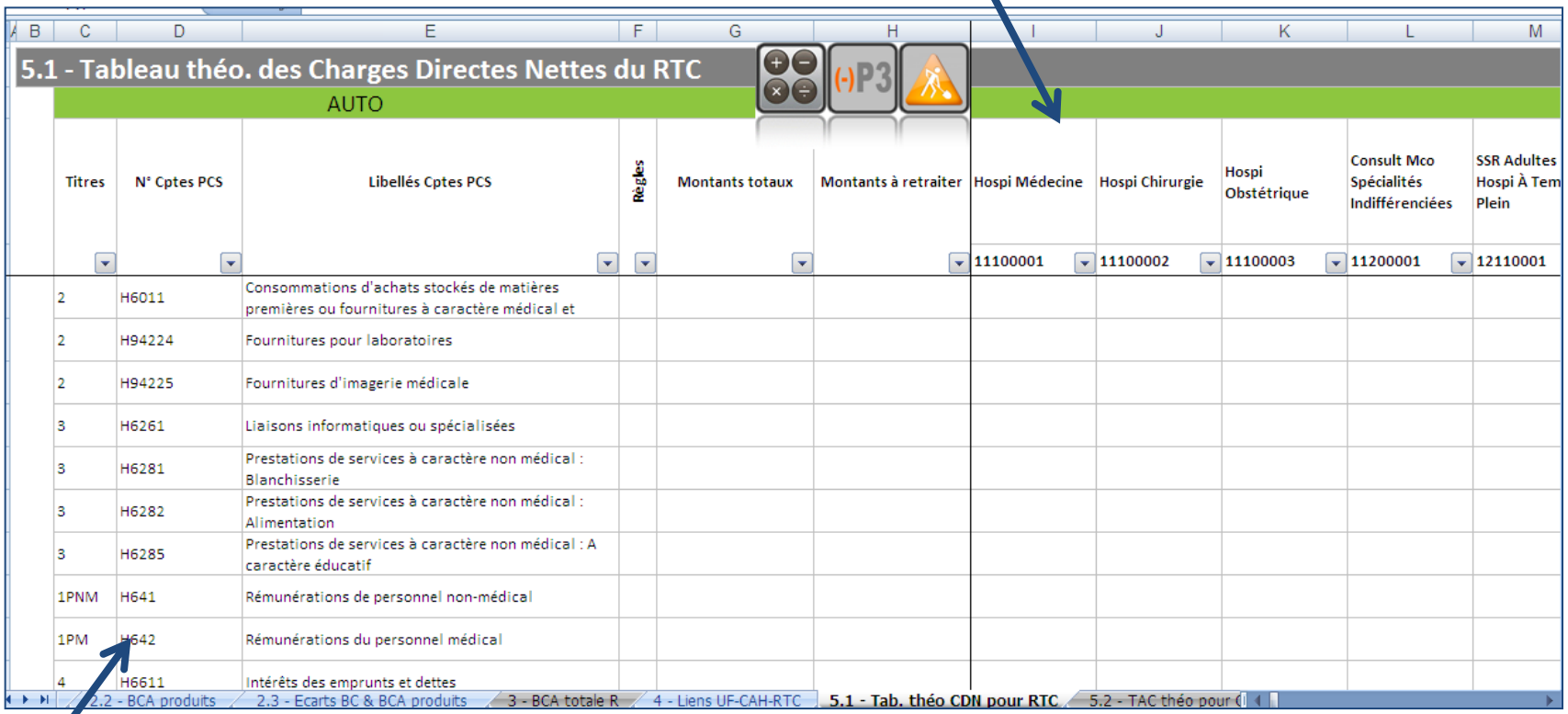

5.1 - Tableau théo. des Charges Directes Nettes du RTC

AUTO

Titres	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	Règles	Montants totaux	Montants à retraiter	Hospi Médecine	Hospi Chirurgie	Hospi Obstétrique	Consult Mco Spécialités Indifférenciées	SSR Adultes Hospi À Tem Plein
						11100001	11100002	11100003	11200001	12110001
2	H6011	Consommations d'achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère médical et								
2	H94224	Fournitures pour laboratoires								
2	H94225	Fournitures d'imagerie médicale								
3	H6261	Liaisons informatiques ou spécialisées								
3	H6281	Prestations de services à caractère non médical : Blanchisserie								
3	H6282	Prestations de services à caractère non médical : Alimentation								
3	H6285	Prestations de services à caractère non médical : A caractère éducatif								
1PNM	H641	Rémunérations de personnel non-médical								
1PM	H642	Rémunérations du personnel médical								
4	H6611	Intérêts des emprunts et dettes								

2.2 - BCA produits | 2.3 - Ecarts BC & BCA produits | 3 - BCA totale R | 4 - Liens UF-CAH-RTC | 5.1 - Tab. théo CDN pour RTC | 5.2 - TAC théo pour

En ligne, la totalité des comptes issus de l'onglet 3 « BCA total normalisée »

Onglet 5.1 : l'application des règles de gestion du PCS

Pour lancer les calculs sur chaque compte avec l'application des règle du PCS

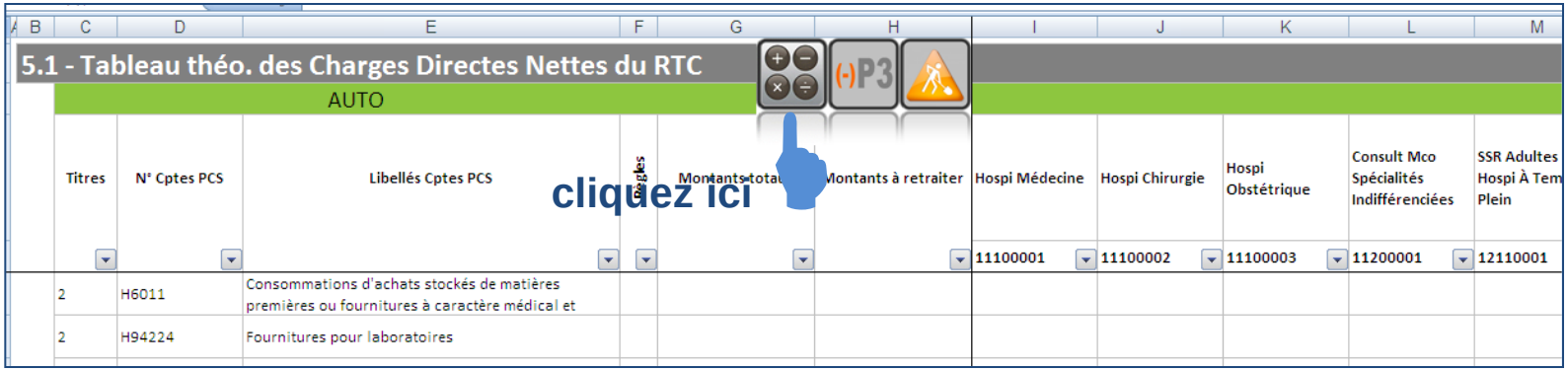

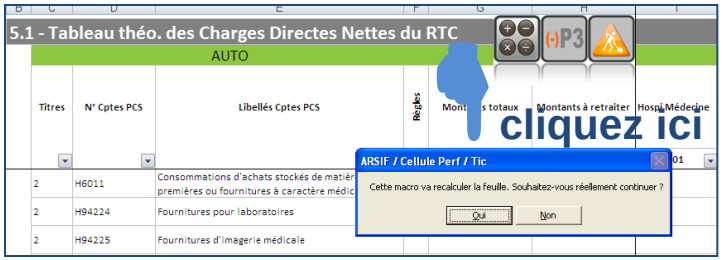
5.1 - Tableau théo. des Charges Directes Nettes du RTC
AUTO
cliquez ici
ARSIF / Cellule Perf / Tic
Cette macro va recalculer la feuille. Souhaitez-vous réellement continuer ?
Oui
Non
2 H6011
2 H94224 Fournitures pour laboratoires
2 H94225 Fournitures d'imagerie médicale

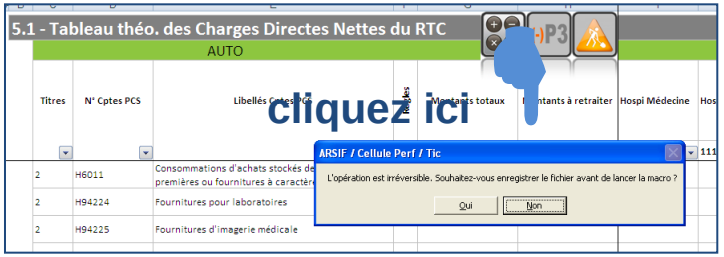
5.1 - Tableau théo. des Charges Directes Nettes du RTC
AUTO
cliquez ici
ARSIF / Cellule Perf / Tic
L'opération est irréversible. Souhaitez-vous enregistrer le fichier avant de lancer la macro ?
Oui
Non
2 H6011
2 H94224 Fournitures pour laboratoires
2 H94225 Fournitures d'imagerie médicale

Vous obtenez

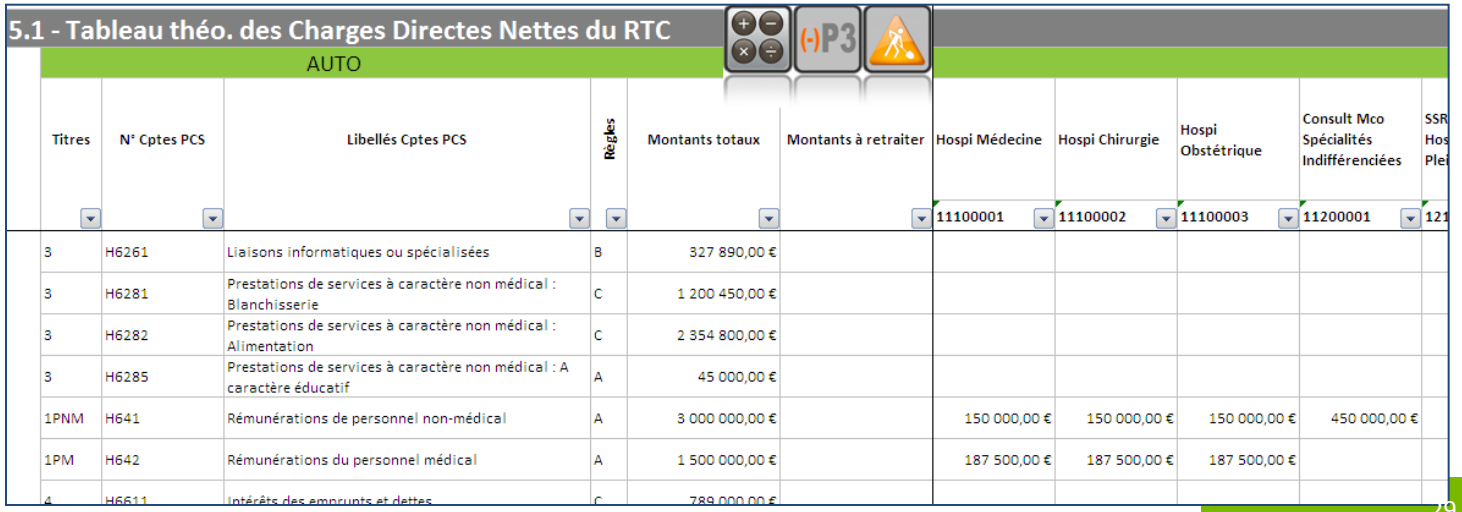
5.1 - Tableau théo. des Charges Directes Nettes du RTC
AUTO
Titres
N° Cptes PCS
Libellés Cptes PCS
Règles
Montants totaux
Montants à retraiter
Hospi Médecine
Hospi Chirurgie
Hospi Obstétrique
Consult Mco Spécialités Indifférenciées
11100001
11100002
11100003
11200001
3 H6261 Liaisons informatiques ou spécialisées B 327 890,00 €
3 H6281 Prestations de services à caractère non médical : Blanchisserie C 1 200 450,00 €
3 H6282 Prestations de services à caractère non médical : Alimentation C 2 354 800,00 €
3 H6285 Prestations de services à caractère non médical : A caractère éducatif A 45 000,00 €
1PNM H641 Rémunérations de personnel non-médical A 3 000 000,00 € 150 000,00 € 150 000,00 € 150 000,00 € 450 000,00 €
1PM H642 Rémunérations du personnel médical A 1 500 000,00 € 187 500,00 € 187 500,00 € 187 500,00 €

Onglet 5.1 : les montants à retraiter

On obtient alors un tableau théorique, dans lequel pour chaque compte de charges ou de produits de la BCA totale normalisée, on a une règle de gestion qui a été appliquée selon l'un des 4 principes suivants :

- « Mode A » : Le compte suit les « conso UF », c'est-à-dire que pour imputer les charges de ce compte dans les SA de l'établissement on tient compte des montants qui ont été liquidés en cours d'année dans chacune des UF.
- « Mode B » : Le compte est intégralement imputé sur une SA définie par le guide (ex : les fournitures informatiques sont imputées dans la SA DSIO)
- « Mode C » : Le compte peut être imputé sur plusieurs SA ciblées mais le périmètre des SA autorisées est restreint par le guide, et on nous indique également la SA pour la gestion du solde. Dans le cas où ce solde n'est pas automatisable le tableau nous indiquera un montant dans la colonne H intitulée « Montants à retraiter », et qui devra être géré et dans l'onglet «6.1 tableau réel des CDN du RTC». ***Dans l'exemple c'est le cas du compte H94224 et de son montant à retraiter pour 408 000€.***
- « Mode D » : La règle de gestion ne peut pas être automatisée et donc la totalité du montant est à affecter manuellement dans les SA pour ce compte.

5.1 - Tableau théo. des Charges Directes Nettes du RTC

AUTO

Titres	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	Règles	Montants totaux	Montants à retraiter	Hospi Médecine	Hospi Chirurgie	Hospi Obstétrique	Consult Mco Spécialités Indifférenciées	SSR Adultes Hospi À Tem Plein
						11100001	11100002	11100003	11200001	12110001
2	H6011	Consommations d'achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère médical et	A	4 589 000,01 €		509 888,89 €	509 888,89 €	509 888,89 €		509 888
2	H94224	Fournitures pour laboratoires	C	680 000,00 €	408 000,00 €					
2	H94225	Fournitures d'imagerie médicale	C	760 234,00 €						
3	H6261	Liaisons informatiques ou spécialisées	B	327 890,00 €						
3	H6281	Prestations de services à caractère non médical : Blanchisserie	C	1 200 450,00 €						

Il manque certaines SA pour ventiler ce montant

Onglet 5.1 : La gestion des comptes de produits

Avant de passer à l'onglet «6.1 tableau réel des CDN du RTC», où les modifications manuelles pourront être apportées, si vous avez importé les produits dans le même format que les charges (charges et produits en positif, ou encore charges et produits en négatifs), il faut modifier le signe des produits « P3 » selon les modalités décrites ci-dessous :

<u>Exemple :</u> ici les charges et les produits ont été renseignés dans un signe positif

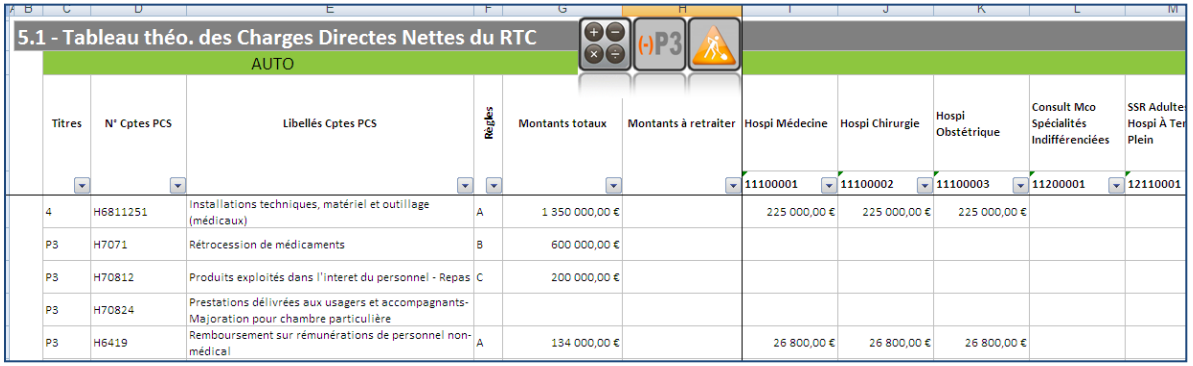

5.1 - Tableau théo. des Charges Directes Nettes du RTC

AUTO

Titres	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	Règles	Montants totaux	Montants à retraiter	Hospi Médecine	Hospi Chirurgie	Hospi Obstétrique	Consult Mco Spécialités Indifférenciées	SSR Adulte Hospi À Ter Plein
						11100001	11100002	11100003	11200001	12110001
4	H6811251	Installations techniques, matériel et outillage (médicaux)	A	1 350 000,00 €		225 000,00 €	225 000,00 €	225 000,00 €		
P3	H7071	Rétrocession de médicaments	B	600 000,00 €						
P3	H70812	Produits exploités dans l'interet du personnel - Repas	C	200 000,00 €						
P3	H70824	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants-Majoration pour chambre particulière								
P3	H6419	Remboursement sur rémunérations de personnel non-médical	A	134 000,00 €		26 800,00 €	26 800,00 €	26 800,00 €		

En cliquant sur le bouton (-)P3 *, on lance la macro qui va mettre les comptes de produits dans le signe inverse de celui présent dans le tableau. En cas d'erreur, on peut relancer ce bouton autant de fois que nécessaire afin de modifier de nouveau le signe affiché.*

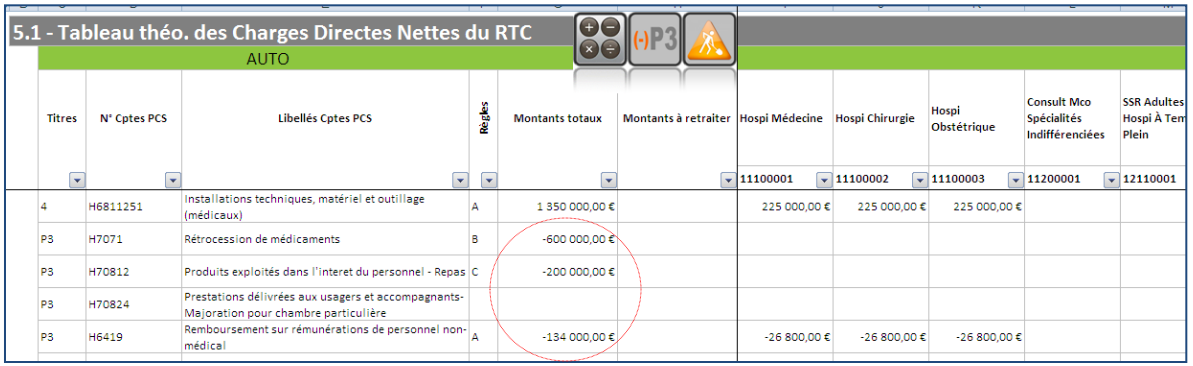

5.1 - Tableau théo. des Charges Directes Nettes du RTC

AUTO

Titres	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	Règles	Montants totaux	Montants à retraiter	Hospi Médecine	Hospi Chirurgie	Hospi Obstétrique	Consult Mco Spécialités Indifférenciées	SSR Adultes Hospi À Tem Plein
						11100001	11100002	11100003	11200001	12110001
4	H6811251	Installations techniques, matériel et outillage (médicaux)	A	1 350 000,00 €		225 000,00 €	225 000,00 €	225 000,00 €		
P3	H7071	Rétrocession de médicaments	B	-600 000,00 €						
P3	H70812	Produits exploités dans l'interet du personnel - Repas	C	-200 000,00 €						
P3	H70824	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants-Majoration pour chambre particulière								
P3	H6419	Remboursement sur rémunérations de personnel non-médical	A	-134 000,00 €		-26 800,00 €	-26 800,00 €	-26 800,00 €		

Onglet 5.1 : le passage à l'onglet 6.1 pour réaliser le tableau réel des CDN du RTC

Dans l'onglet 5.1, l'outil réalise un tableau de charges directes nettes du RTC théorique en appliquant strictement les règles du PCS et en conservant les données telles qu'elle existent dans la BCA totale normalisée.

2 points sont alors à soulever concernant ce tableau théorique :

- Certaines règles de gestion des comptes ne peuvent pas être entièrement automatisées (cas C et D) ce qui implique qu'on a donc un montant dans la colonne à retraiter. Ce montant n'est imputé à aucune SA et devra donc être retravaillé manuellement dans l'onglet « 6.1 tableau réel des CDN du RTC».
- Les écritures enregistrées dans les différentes UF en cours d'année par l'établissement, sur les charges et sur les produits, sont reprises sans aucun contrôle et/ou modification dans TIC. Pourtant il est courant que les enregistrements analytiques soient mauvais dans les systèmes d'information, il faut donc permettre des écriture manuelles pour modifier le tableau théorique des CDN du RTC.

Pour lancer la réalisation de l'onglet «6.1 tableau réel des CDN du RTC» :

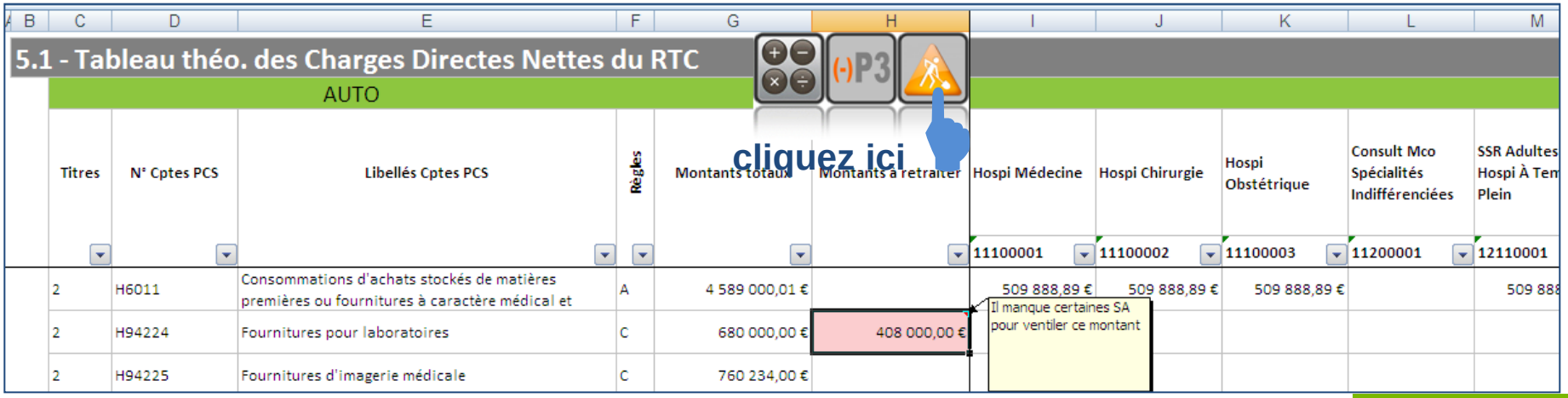
5.1 - Tableau théo. des Charges Directes Nettes du RTC
AUTO
(-)P3
cliquez ici
Titres
N° Cptes PCS
Libellés Cptes PCS
Règles
Montants totaux
Montants à retraiter
Hospi Médecine
Hospi Chirurgie
Hospi Obstétrique
Consult Mco Spécialités Indifférenciées
SSR Adultes Hospi À Tem Plein
11100001
11100002
11100003
11200001
12110001
2 H6011 Consommations d'achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère médical et A 4 589 000,01 € 509 888,89 € 509 888,89 € 509 888,89 €
2 H94224 Fournitures pour laboratoires C 680 000,00 € 408 000,00 €
2 H94225 Fournitures d'imagerie médicale C 760 234,00 €
Il manque certaines SA pour ventiler ce montant

Onglet 6.1 : Le tableau réel des CDN du RTC

C'est le dernier onglet de l'outil, l'ensemble des étapes théoriques ont été réalisées auparavant.

Il reste maintenant à faire les modifications en mode manuel pour réaffecter dans les SA les charges et les produits en lien avec l'activité quand cela est nécessaire.

Le tableau réel des CDN du RTC est mit en forme à la manière du RTC, en jouant avec les objets + et – sur la gauche du fichier Excel vous pouvez afficher l'ensemble des lignes ou bien au contraire les regrouper.

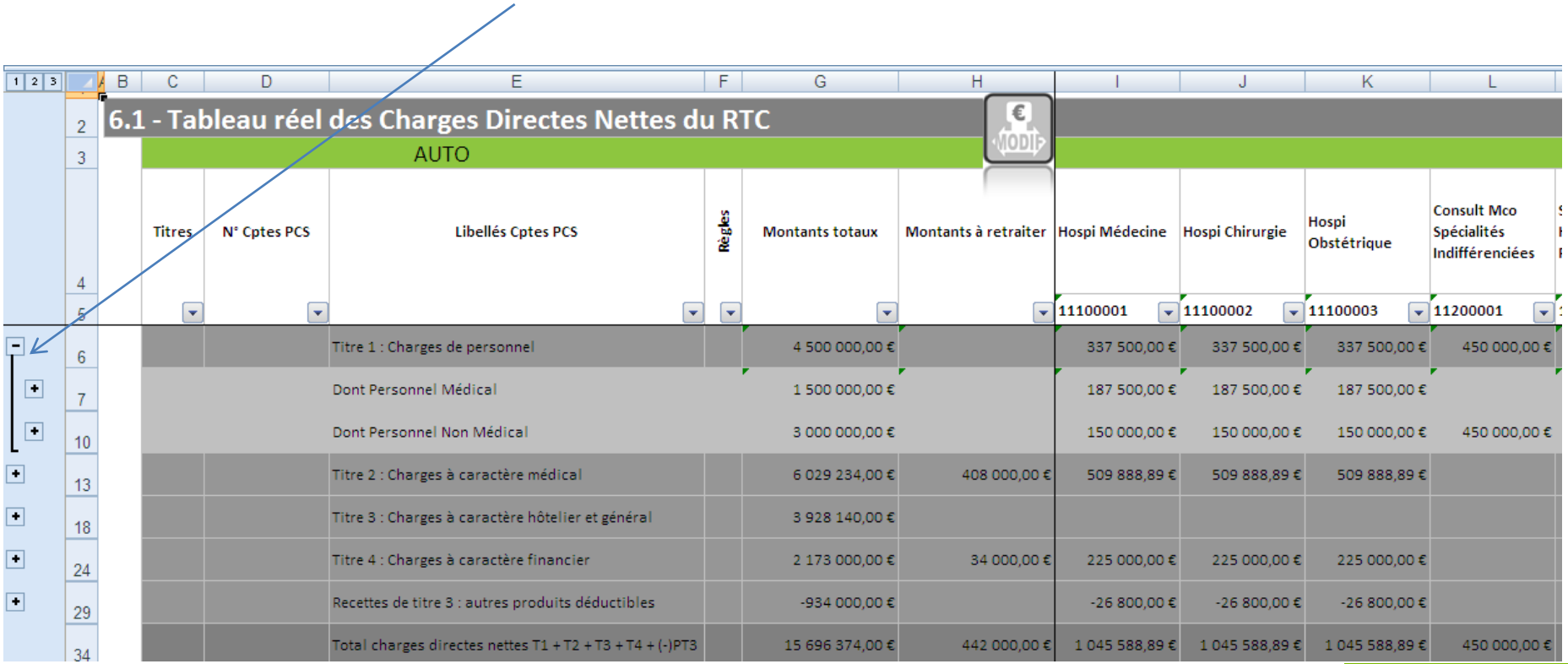

6.1 - Tableau réel des Charges Directes Nettes du RTC

AUTO

Titres	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	Règles	Montants totaux	Montants à retraiter	Hospi Médecine	Hospi Chirurgie	Hospi Obstétrique	Consult Mco Spécialités Indifférenciées
						11100001	11100002	11100003	11200001
		Titre 1 : Charges de personnel		4 500 000,00 €		337 500,00 €	337 500,00 €	337 500,00 €	450 000,00 €
		Dont Personnel Médical		1 500 000,00 €		187 500,00 €	187 500,00 €	187 500,00 €	
		Dont Personnel Non Médical		3 000 000,00 €		150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	450 000,00 €
		Titre 2 : Charges à caractère médical		6 029 234,00 €	408 000,00 €	509 888,89 €	509 888,89 €	509 888,89 €	
		Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général		3 928 140,00 €					
		Titre 4 : Charges à caractère financier		2 173 000,00 €	34 000,00 €	225 000,00 €	225 000,00 €	225 000,00 €	
		Recettes de titre 3 : autres produits déductibles		-934 000,00 €		-26 800,00 €	-26 800,00 €	-26 800,00 €	
		Total charges directes nettes T1 + T2 + T3 + T4 + (-)PT3		15 696 374,00 €	442 000,00 €	1 045 588,89 €	1 045 588,89 €	1 045 588,89 €	450 000,00 €

Onglet 6.1 : 1ère phase, la gestion des montants à retraiter

Exemple : La règle de gestion du compte H94224 est l'imputation des dépenses sur les SA laboratoires et/ou anapath. Les autres SA ne sont pas autorisées et donc les factures qui ont été liquidées sur des UF qui ne sont pas en lien avec ces 2 SA ne vont pas pouvoir être imputées directement. On a donc ici un solde à gérer de 408 000 €.

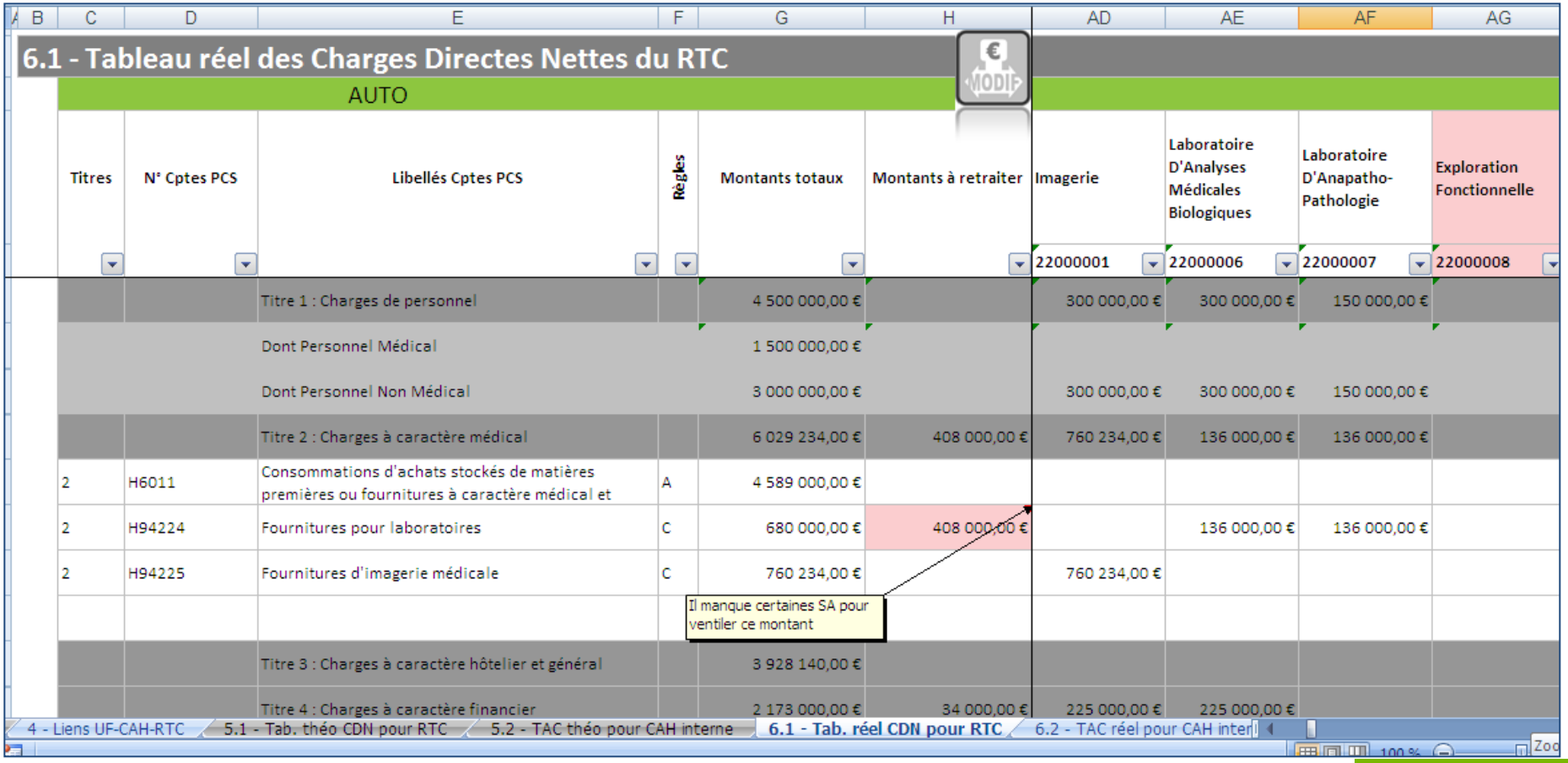

6.1 - Tableau réel des Charges Directes Nettes du RTC

AUTO

Titres	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	Règles	Montants totaux	Montants à retraiter	Imagerie	Laboratoire D'Analyses Médicales Biologiques	Laboratoire D'Anapatho-Pathologie	Exploration Fonctionnelle
						22000001	22000006	22000007	22000008
		Titre 1 : Charges de personnel		4 500 000,00 €		300 000,00 €	300 000,00 €	150 000,00 €	
		Dont Personnel Médical		1 500 000,00 €					
		Dont Personnel Non Médical		3 000 000,00 €		300 000,00 €	300 000,00 €	150 000,00 €	
		Titre 2 : Charges à caractère médical		6 029 234,00 €	408 000,00 €	760 234,00 €	136 000,00 €	136 000,00 €	
2	H6011	Consommations d'achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère médical et	A	4 589 000,00 €					
2	H94224	Fournitures pour laboratoires	C	680 000,00 €	408 000,00 €		136 000,00 €	136 000,00 €	
2	H94225	Fournitures d'imagerie médicale	C	760 234,00 €		760 234,00 €			
		Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général		3 928 140,00 €					
		Titre 4 : Charges à caractère financier		2 173 000,00 €	34 000,00 €	225 000,00 €	225 000,00 €		

Il manque certaines SA pour ventiler ce montant

4 - Liens UF-CAH-RTC | 5.1 - Tab. théo CDN pour RTC | 5.2 - TAC théo pour CAH interne | 6.1 - Tab. réel CDN pour RTC | 6.2 - TAC réel pour CAH inter

Onglet 6.1 : 1ère phase, les montants à retraiter (suite 1)

Il faut créer une ligne « modif » pour imputer manuellement, selon les informations que l'on détient en interne les charges du montant à retraiter. Pour créer une « modif » il faut se positionner sur le compte à travailler et cliquer sur le bouton :

6.1 - Tableau réel des Charges Directes Nettes du RTC

AUTO

cliquez ici

Titres	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	Règles	Montants totaux	Montants à retraiter	Imagerie	Laboratoire D'Analyses Médicales Biologiques	Laboratoire D'Anapatho-Pathologie	Exploratio Fonctionn
						22000001	22000006	22000007	22000008
		Titre 2 : Charges à caractère médical		6 029 234,00 €	408 000,00 €	760 234,00 €	136 000,00 €	136 000,00 €	
2	H6011	Consommations d'achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère médical et	A	4 589 000,00 €					
2	H94224	Fournitures pour laboratoires	C	680 000,00 €	408 000,00 €		136 000,00 €	136 000,00 €	
2	H94225	Fournitures d'imagerie médicale	C	760 234,00 €		760 234,00 €			

6.1 - Tableau réel des Charges Directes Nettes du RTC

AUTO

Titres	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	Règles	Montants totaux	Montants à retraiter	Imagerie	Laboratoire D'Analyses Médicales Biologiques	Laboratoire D'Anapatho-Pathologie	Exploratio Fonctionn
						22000001	22000006	22000007	22000008
		Titre 2 : Charges à caractère médical		6 029 234,00 €	408 000,00 €	760 234,00 €	136 000,00 €	136 000,00 €	
2	H6011	Consommations d'achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère médical et	A	4 589 000,00 €					
2	H94224	Fournitures pour laboratoires	C	680 000,00 €	408 000,00 €		136 000,00 €	136 000,00 €	
	MODIF								
2	H94225	Fournitures d'imagerie médicale	C	760 234,00 €		760 234,00 €			

Une ligne s'est insérée ici

Onglet 6.1 : 1ère phase, les montants à retraiter (suite 2)

Dans la ligne créée, le principe est d'annuler le montant à retraiter comme ci-dessous en inscrivant le montant souhaité en négatif :

6.1 - Tableau réel des Charges Directes Nettes du RTC

AUTO

Titres	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	Règles	Montants totaux	Montants à retraiter	Imagerie	Laboratoire D'Analyses Médicales Biologiques	Laboratoire D'Anapatho-Pathologie	Exploratio Fonctionn
						22000001	22000006	22000007	22000008
		Titre 2 : Charges à caractère médical		5 621 234,00 €		760 234,00 €	136 000,00 €	136 000,00 €	
2	H6011	Consommations d'achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère médical et	A	4 589 000,00 €					
2	H94224	Fournitures pour laboratoires	C	272 000,00 €	408 000,00 €		136 000,00 €	136 000,00 €	
	MODIF				-408 000,00 €				

Puis de libeller clairement l'imputation à réaliser, et mettre dans les SA adéquates le montant souhaité. Tant que l'ensemble des nouvelles imputations n'est pas égal au montant à retraité, le montant total reste rouge. Si tout est OK on est dans le cas du tableau ci-dessous.

6.1 - Tableau réel des Charges Directes Nettes du RTC

AUTO

Titres	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	Règles	Montants totaux	Montants à retraiter	Imagerie	Laboratoire D'Analyses Médicales Biologiques	Laboratoire D'Anapatho-Pathologie	Exploratio Fonctionn
						22000001	22000006	22000007	22000008
		Titre 2 : Charges à caractère médical		6 029 234,00 €		760 234,00 €	503 200,00 €	176 800,00 €	
2	H6011	Consommations d'achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère médical et	A	4 589 000,00 €					
2	H94224	Fournitures pour laboratoires	C	680 000,00 €	408 000,00 €		136 000,00 €	136 000,00 €	
	MODIF	imputation des charges de ce compte pour 10% sur l'anapath et 90% sur les labos			-408 000,00 €		367 200,00 €	40 800,00 €	

Onglet 6.1 : 1ère phase, les montants à retraiter (suite 3)

Vous pouvez aussi créer 2 lignes de modifications si cela vous semble plus clair.

Reprenons l'exemple précédent en créant ces 2 lignes qui vont permettre de détailler les répartitions du montant à retraiter, ici sur les labo et l'anapath :

6.1 - Tableau réel des Charges Directes Nettes du RTC

AUTO

Titres	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	Règles	Montants totaux	Montants à retraiter	Imagerie	Laboratoire D'Analyses Médicales Biologiques	Laboratoire D'Anapatho-Pathologie	Exploration Fonctionne
				22000001	22000006	22000007	22000008		
		Titre 2 : Charges à caractère médical		6 029 234,00 €		760 234,00 €	503 200,00 €	176 800,00 €	
2	H6011	Consommations d'achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère médical et	A	4 589 000,00 €					
2	H94224	Fournitures pour laboratoires	C	680 000,00 €	408 000,00 €		136 000,00 €	136 000,00 €	
	MODIF	imputation des charges de ce compte pour 90% sur les labos			-367 200,00 €		367 200,00 €		
	MODIF	imputation des charges de ce compte pour 10% sur l'anapath			-40 800,00 €			40 800,00 €	
2	H94225	Fournitures d'imagerie médicale	C	760 234,00 €		760 234,00 €			

Onglet 6.1 : 1ère phase, les montants à retraiter (suite 4)

Quand toutes les modifications pour les montants à retraiter ont été réalisées, on obtient un tableau en mode plié qui ne nous mets plus de montant dans la colonne H, comme dans le visuel ci-dessous

Pour rappel voici le visuel **avant** toute modification des montants à retraiter

6.1 - Tableau réel des Charges Directes Nettes du RTC

AUTO

Titres	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	Règles	Montants totaux	Montants à retraiter	Hospi Médecine	Hospi Chirurgie	Hospi Obstétrique	Consult Mco Spécialités Indifférenciées
						11100001	11100002	11100003	11200001
		Titre 1 : Charges de personnel		4 500 000,00 €		337 500,00 €	337 500,00 €	337 500,00 €	450 000,00 €
		Dont Personnel Médical		1 500 000,00 €		187 500,00 €	187 500,00 €	187 500,00 €	
		Dont Personnel Non Médical		3 000 000,00 €		150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	450 000,00 €
		Titre 2 : Charges à caractère médical		6 029 234,00 €	408 000,00 €	509 888,89 €	509 888,89 €	509 888,89 €	
		Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général		3 928 140,00 €					
		Titre 4 : Charges à caractère financier		2 173 000,00 €	34 000,00 €	225 000,00 €	225 000,00 €	225 000,00 €	
		Recettes de titre 3 : autres produits déductibles		-934 000,00 €		-26 800,00 €	-26 800,00 €	-26 800,00 €	
		Total charges directes nettes T1 + T2 + T3 + T4 + (-)PT3		15 696 374,00 €	442 000,00 €	1 045 588,89 €	1 045 588,89 €	1 045 588,89 €	450 000,00 €

Et voici le visuel **après** avoir effectué toutes les modifications sur les montants à retraiter.

La colonne H est vide.

6.1 - Tableau réel des Charges Directes Nettes du RTC

AUTO

Titres	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	Règles	Montants totaux	Montants à retraiter	Hospi Médecine	Hospi Chirurgie	Hospi Obstétrique	Consult Mco Spécialités Indifférenciées
						11100001	11100002	11100003	11200001
		Titre 1 : Charges de personnel		4 500 000,00 €		337 500,00 €	337 500,00 €	337 500,00 €	450 000,00 €
		Dont Personnel Médical		1 500 000,00 €		187 500,00 €	187 500,00 €	187 500,00 €	
		Dont Personnel Non Médical		3 000 000,00 €		150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	450 000,00 €
		Titre 2 : Charges à caractère médical		6 029 234,00 €		509 888,89 €	509 888,89 €	509 888,89 €	
		Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général		3 928 140,00 €					
		Titre 4 : Charges à caractère financier		2 173 000,00 €		225 000,00 €	225 000,00 €	225 000,00 €	
		Recettes de titre 3 : autres produits déductibles		-934 000,00 €		-26 800,00 €	-26 800,00 €	-26 800,00 €	
		Total charges directes nettes T1 + T2 + T3 + T4 + (-)PT3		15 696 374,00 €		1 045 588,89 €	1 045 588,89 €	1 045 588,89 €	450 000,00 €

Vous pouvez alors passez aux modifications suivantes, celles qui concernent les imputations en erreur et qui doivent donc faire modifier les montants entre les SA…

Onglet 6.1 : 2nde phase, la gestion des retraitements manuels des charges et produits mal imputés

Si vous avez des erreurs d'imputation dans les charges et/ou les produits par SA, vous allez procéder à des modifications successives pour chaque titre afin de produire des charges directes nettes qui seront le reflet de la réalité des coûts pour chaque secteur.

Dans l'exemple ci-dessous, après application des différentes étapes de la CAH, on peut remarquer que la SA «Consult MCO Spécialités Indifférenciées» ne supporte aucune charges de titre 1 PM (Personnel Médical), ce qui n'est pas normal car les consultations se font forcément avec du personnel médical.

6.1 - Tableau réel des Charges Directes Nettes du RTC

AUTO

Titres	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	Règles	Montants totaux	Montants à retraiter	Hospi Médecine	Hospi Chirurgie	Hospi Obstétrique	Consult Mco Spécialités Indifférenciées
						11100001	11100002	11100003	11200001
		Titre 1 : Charges de personnel		4 500 000,00 €		337 500,00 €	337 500,00 €	337 500,00 €	450 000,00 €
		Dont Personnel Médical		1 500 000,00 €		187 500,00 €	187 500,00 €	187 500,00 €	
		Dont Personnel Non Médical		3 000 000,00 €		150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	450 000,00 €
		Titre 2 : Charges à caractère médical		6 029 234,00 €		509 888,89 €	509 888,89 €	509 888,89 €	
		Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général		3 928 140,00 €					
		Titre 4 : Charges à caractère financier		2 173 000,00 €		225 000,00 €	225 000,00 €	225 000,00 €	
		Recettes de titre 3 : autres produits déductibles		-934 000,00 €		-26 800,00 €	-26 800,00 €	-26 800,00 €	
		Total charges directes nettes T1 + T2 + T3 + T4 + (-)PT3		15 696 374,00 €		1 045 588,89 €	1 045 588,89 €	1 045 588,89 €	450 000,00 €

Onglet 6.1 : 2nde phase, la gestion des retraitements manuels des charges et produits mal imputés (Suite 1)

Dans la suite de l'exemple, vous devez créer la ou les lignes de modification qui vont permettre d'imputer des charges de T1 PM dans la SA consultation en les ôtant de la ou les SA où elles ont été imputées indument.

Après avoir déplié le total des charges de T1 PM, on crée un nouvelle ligne en se positionnant sur la case indiquée Multiples qui regroupe l'ensemble des comptes de T1 PM pour ne pas avoir à faire de nombreuses écritures manuelles mais une seule pour l'ensemble des T1 PM (c'est la même chose pour les charges de T1 PNM)

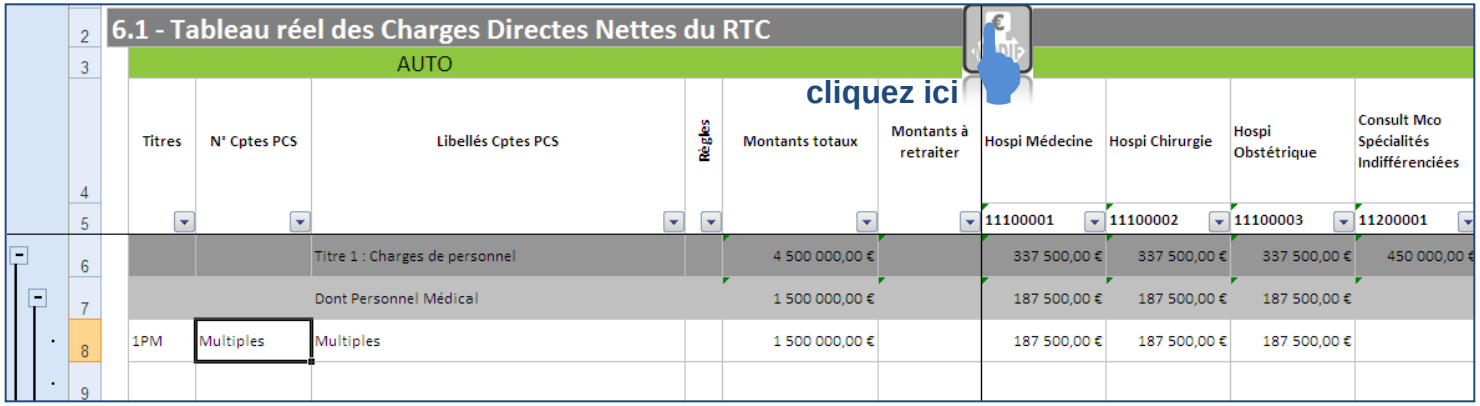

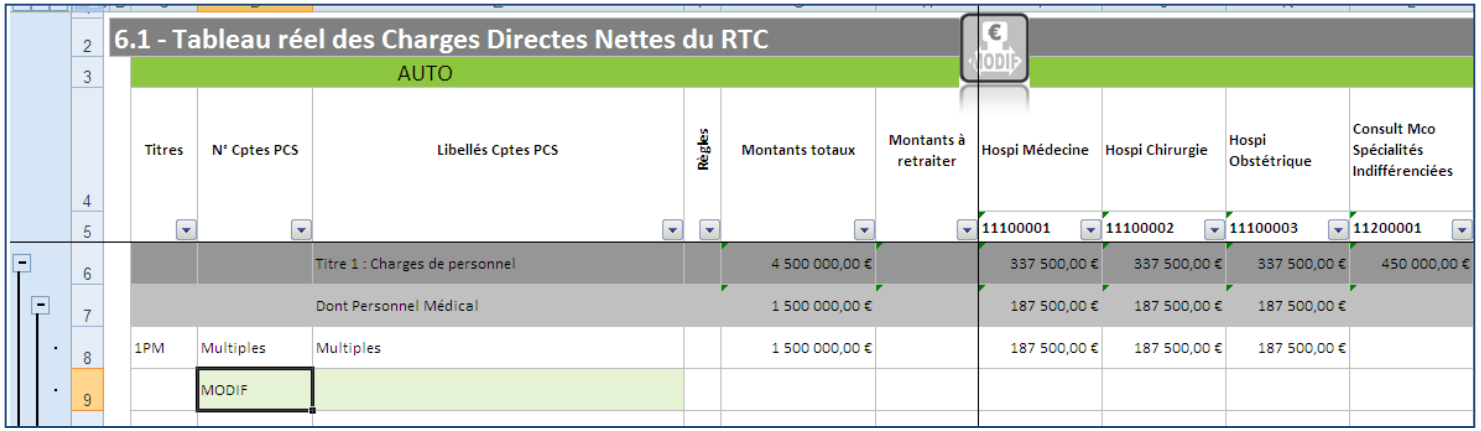

Onglet 6.1 : 2nde phase, la gestion des retraitements manuels des charges et produits mal imputés (Suite 2)

Dans la ou les lignes créées, on va venir modifier les charges de la ou des SA où elles ont été imputées à tort pour les mettre sur la SA dans laquelle on souhaite les voir affectées.

On libelle clairement la ou les imputations à réaliser, et on mets dans la ou les SA adéquates le montant souhaité.

Tant que l'ensemble des nouvelles imputations n'est pas égal au montant à retraité, le montant total reste rouge.

Quand les charges sont ôtées des SA initiales et que toutes les modifications sont OK, le montant repasse dans une couleur normale comme ci-joint

6.1 - Tableau réel des Charges Directes Nettes du RTC

AUTO

Titres	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	Règles	Montants totaux	Montants à retraiter	Hospi Médecine	Hospi Chirurgie	Hospi Obstétrique	Consult Mco Spécialités Indifférenciées
						11100001	11100002	11100003	11200001
		Titre 1 : Charges de personnel		4 635 300,00 €		337 500,00 €	337 500,00 €	337 500,00 €	585 300,00 €
		Dont Personnel Médical		1 635 300,00 €		187 500,00 €	187 500,00 €	187 500,00 €	135 300,00 €
1PM	Multiples	Multiples		1 635 300,00 €		187 500,00 €	187 500,00 €	187 500,00 €	
	MODIF	ré-affectation en consult MCO indifférenciées des charges de PM imputées en hospi médecine							56 000,00 €
	MODIF	ré-affectation en consult MCO indifférenciées des charges de PM imputées en hospi chirurgie							34 000,00 €
	MODIF	ré-affectation en consult MCO indifférenciées des charges de PM imputées en hospi obstétrique							45 300,00 €

6.1 - Tableau réel des Charges Directes Nettes du RTC

AUTO

Titres	N° Cptes PCS	Libellés Cptes PCS	Règles	Montants totaux	Montants à retraiter	Hospi Médecine	Hospi Chirurgie	Hospi Obstétrique	Consult Mco Spécialités Indifférenciées
						11100001	11100002	11100003	11200001
		Titre 1 : Charges de personnel		4 500 000,00 €		281 500,00 €	303 500,00 €	292 200,00 €	585 300,00 €
		Dont Personnel Médical		1 500 000,00 €		131 500,00 €	153 500,00 €	142 200,00 €	135 300,00 €
1PM	Multiples	Multiples		1 500 000,00 €		187 500,00 €	187 500,00 €	187 500,00 €	
	MODIF	ré-affectation en consult MCO indifférenciées des charges de PM imputées en hospi médecine				-56 000,00 €			56 000,00 €
	MODIF	ré-affectation en consult MCO indifférenciées des charges de PM imputées en hospi chirurgie					-34 000,00 €		34 000,00 €
	MODIF	ré-affectation en consult MCO indifférenciées des charges de PM imputées en hospi obstétrique						-45 300,00 €	45 300,00 €

Onglet 6.1 : 3ème phase, les points de vigilance pour l'analyse des modifications nécessaires

Tous les titres peuvent être concernés par ces modifications. Il y a des points de vigilance à avoir particulièrement sur les points suivants :

Dans les SA LGG :

- Les charges de T1 PM qui ne doivent pas être présentes dans la plupart de SA, sauf DIM, parfois services administratifs à caractère général et services administratifs liés au personnel
- Les charges de T2 qui ne doivent pas être présentes dans la plupart de SA

Dans les SA MT :

- Les charges de T1 PM qui doivent être présentes dans la plupart de SA
- Les charges de T2 du bloc et de l'imagerie qui ne doivent pas comprendre les charges liés aux DMI

Dans les SA LM :

- Les charges de T2 de la pharmacie qui ne doivent pas correspondent aux consommations des services et des achats pour la SA rétrocession. On impute ici uniquement les périmés et les consommations de la pharmacie

Onglet 6.1 : 3ème phase, les points de vigilance pour l'analyse des modifications nécessaires (suite 1)

Dans les SA Activité subsidiaires et CRPA :

- Vérifier que des charges n'ont pas été oubliées, car imputées par erreur dans d'autres SA, aux vues des recettes affichées dans ces SA
- La SA rétrocession doit supporter les charges de T2 d'achat des médicaments qui seront diminuées des recettes de titre 3 déductibles

Dans les SA activités spécifiques :

- Vérifier que ces SA ont les charges et les recettes en lien avec l'activité décrites. Souvent les charges de personnel PM et PNM sont largement inférieures la réalité par manque de finesse dans l'imputation des personnels dans les fichiers source. Il faudra donc analyser le temps passé par chacun en lien avec le fonctionnement des ces SA afin de créer les modifications nécessaires.

Dans les SA consultations :

- Les charges de T1 PM doivent être présentes dans ce type de SA, pour une montant et un nombre d'ETPR cohérent avec le fonctionnement de ce secteur.
- Les charges de T2 ne doivent pas être démesurées

La réalisation du TAC pour une CAH interne

Pour réaliser le TAC pour une CAH interne, les étapes sont identiques à celles décrites ci-avant, jusqu'à l'onglet 4.

A partir de l'onglet 4 pour lancer le TAC interne il faut suivre cette procédure :

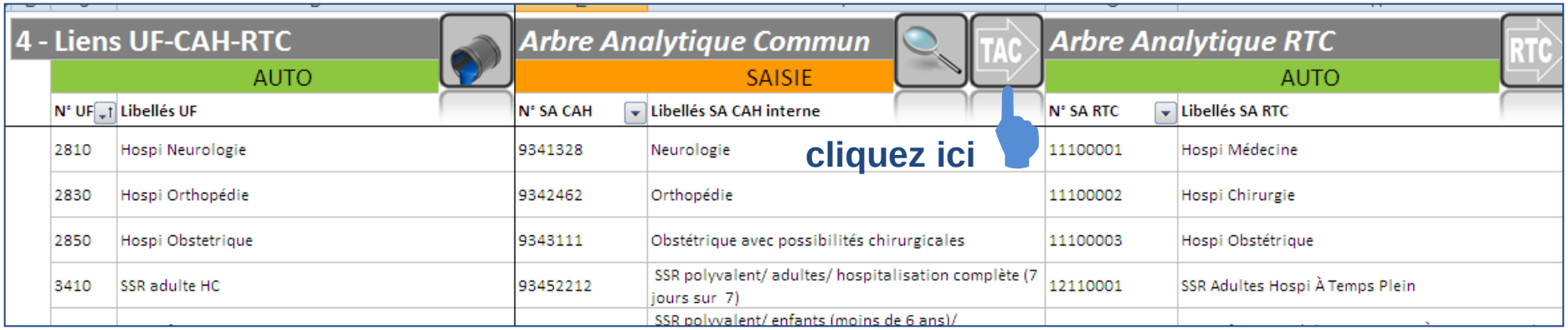

N° UF	Libellés UF	N° SA CAH	Libellés SA CAH interne	N° SA RTC	Libellés SA RTC
2810	Hospi Neurologie	9341328	Neurologie	11100001	Hospi Médecine
2830	Hospi Orthopédie	9342462	Orthopédie	11100002	Hospi Chirurgie
2850	Hospi Obstetrique	9343111	Obstétrique avec possibilités chirurgicales	11100003	Hospi Obstétrique
3410	SSR adulte HC	93452212	SSR polyvalent/ adultes/ hospitalisation complète (7 jours sur 7)	12110001	SSR Adultes Hospi À Temps Plein
			SSR polyvalent/ enfants (moins de 6 ans)/		

Les étapes suivantes, dans les onglets 5.2 et 6.2 sont calquées sur les onglets 5.1 et 6.1 de réalisation du tableau des charges nettes du RTC.

Annexe 1 : pour remettre l'outil à zéro

Si vous souhaitez remettre à zéro l'outil, il vous suffit de lancer la macro qui va vider les différents onglets en suivant la procédure ci-dessous :

Aller dans l'onglet avant-propos

Cliquez sur le bouton

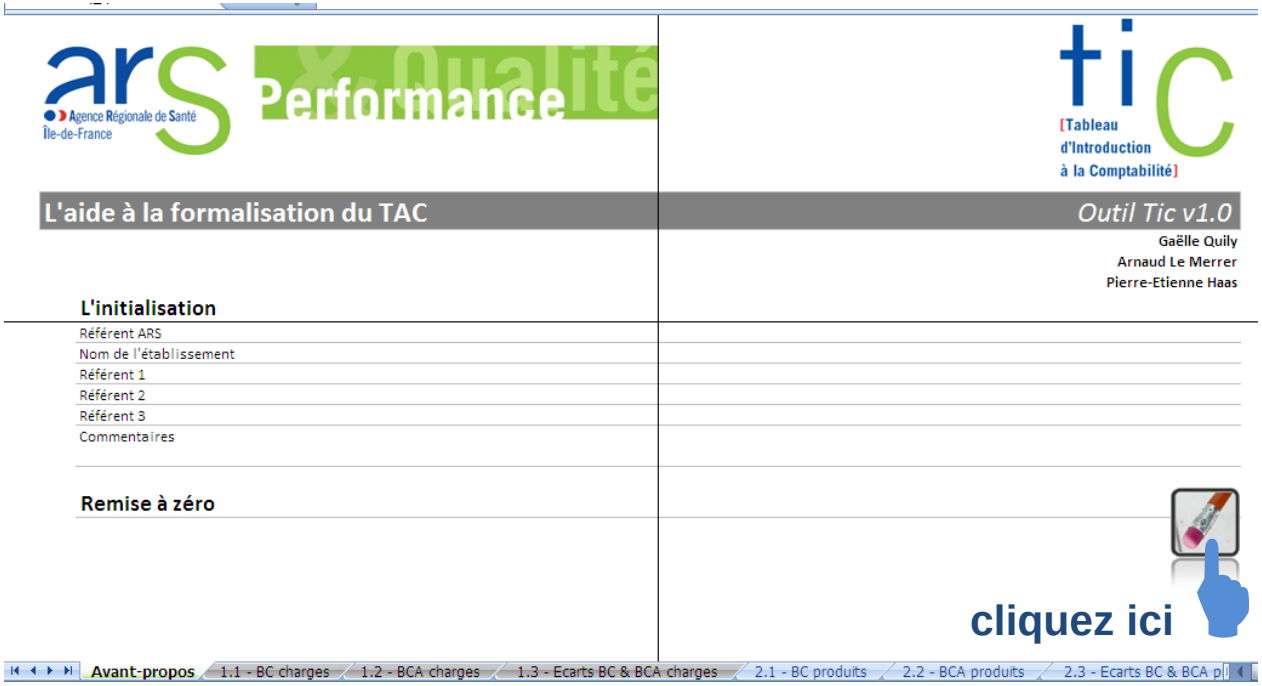

Répondez « oui » à la question « cette macro va recalculer la feuille. Souhaitez vous réellement continuer »

Répondez de nouveau « oui » à la question « l'opération est irréversible. Souhaitez-vous enregistrer le fichier avant de lancer la macro? »

Annexe 2 : La gestion des « bugs » connus

Si vous avez cet écran qui apparaît

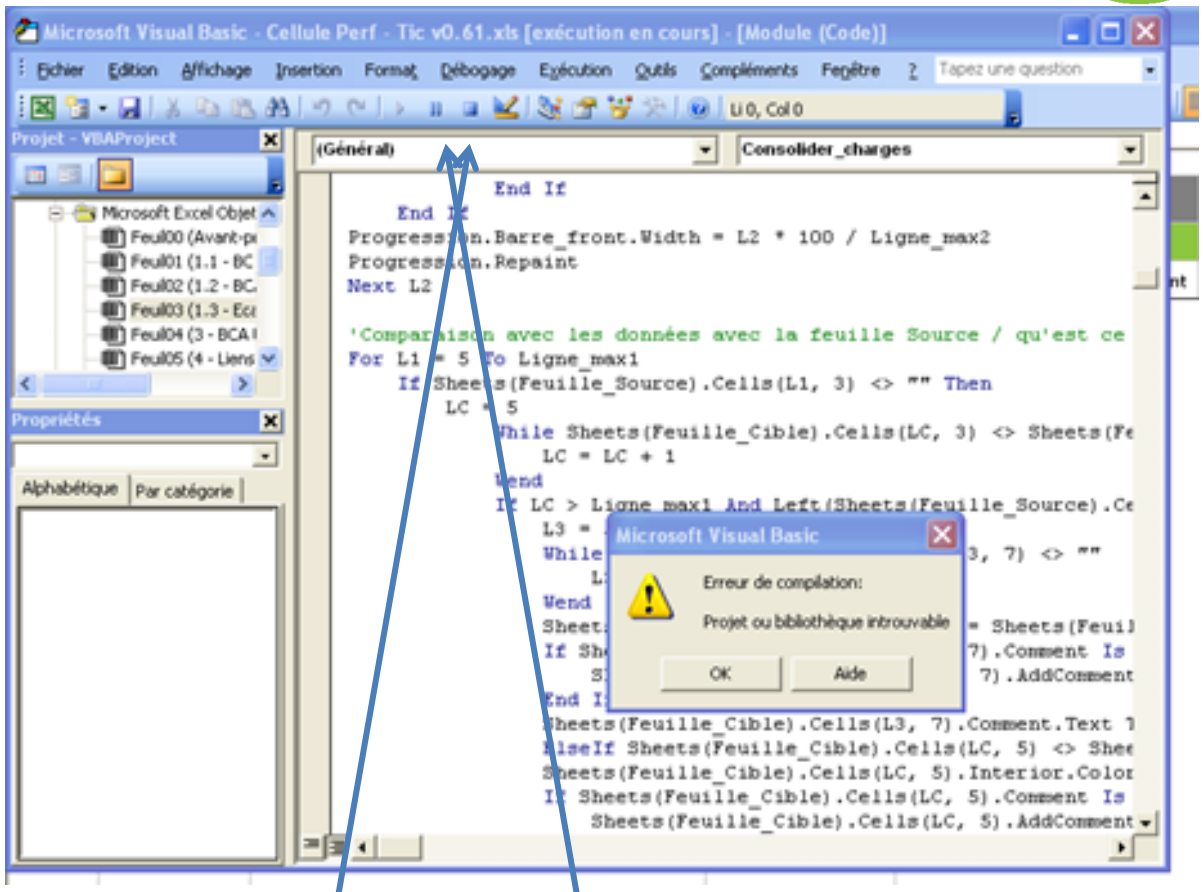

La procédure à suivre est la suivante :

- Cliquez sur OK
- Arrêter la macro en cliquant sur le bouton stop
- Aller dans outil, puis référence et décocher manquant
- Aller dans débogage, puis compiler VBA project
- Relancer la macro avec le bouton « play »